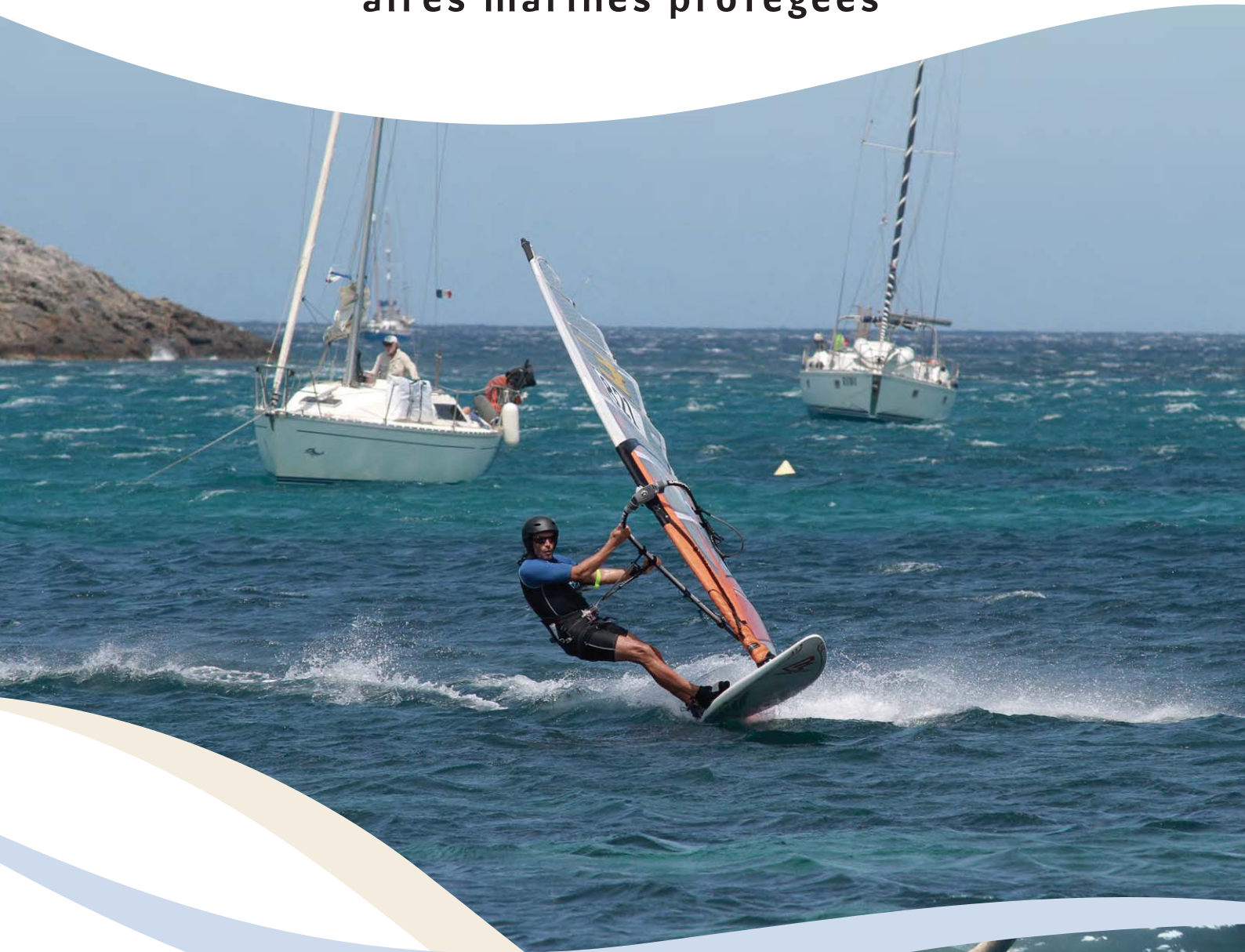




**Agence des  
aires marines protégées**



**Bonnes pratiques  
de gestion des sports de nature  
dans les aires marines protégées**



# SOMMAIRE

---

## SENSIBILISATION DES SPORTIFS AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DES SITES NATURA 2000

Sensibilisation en baie de Bourgneuf

## ACCOMPAGNEMENT AUX DÉMARCHES NATURA 2000

Apports pour le mouvement sportif en Bretagne

## CHARTES DE « BONNES PRATIQUES »

Une charte pour les Traicts du Croisic

La plongée à Cerbère-Banyuls

Activités de nature en baie de Somme

## MISE EN PLACE ET GESTION D'UN SENTIER SOUS-MARIN

Sentier sous-marin de la réserve de Cerbère-Banyuls

Guide méthodologique et technique

## OBSERVATOIRES PARTICIPATIFS

Expérience du réseau MedObs-sub

Implication volontaire sur les bancs des Flandres

Diagnostics partagés sur le Golfe du Morbihan

## RECENSEMENT DES ESPÈCES

Mérours, corbs et grandes nacres au Parc national des Calanques

## SCIENCES PARTICIPATIVES

Les expériences de la FFESM : DORIS et BioObs

## FORMATION DE CADRES NAUTIQUES

La voile sur les étangs de l'Aude

L'environnement dans la formation à l'ENVS

## FORMATION DES PRATIQUANTS

Explorer et préserver en kayak de mer

Opportunité d'actions en Ria d'Étel

## DIAGNOSTIC TERRITORIAL APPROFONDI

sur le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale

## CRÉATION COLLABORATIVE D'UNE CHARTE ACTIVITÉS NAUTIQUES

Charte des activités nautiques en Corse

## CHARTRE DE BONNES PRATIQUES DES PRESTATIONS ENCADRÉES

Découverte du milieu naturel en Iroise

## ENGAGEMENTS RELATIFS AUX MANIFESTATIONS NAUTIQUES

Élaboration d'une charte en Iroise

## GESTION DE LA CIRCULATION ET DES USAGES

Organisation des espaces à Beauduc

les acteurs des sports de nature et les gestionnaires d'aires marines protégées travaillent de concert pour la conservation de la biodiversité marine et pour garantir la durabilité des activités de sports et loisirs en mer. Le **Pôle ressources national sports de nature, l'École nationale de voile et des sports nautiques** et l'**Agence des aires marines protégées** vous proposent des retours d'expériences positifs en matière de gestion des sports de nature pour les aires marines protégées.

Stéphanie Tachaires, *Agence des aires marines protégées*

Thierry Bedos, *Pôle ressources national sports de nature*

# Bonnes pratiques de gestion des sports de nature dans les aires marines protégées

## SENSIBILISATION DES SPORTIFS AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DES SITES NATURA 2000

### Territoire



Natura 2000 FR 5200653 et FR 5212009  
Marais Breton, baie de Bourgneuf, île  
de Noirmoutier et forêt de Monts



### Sensibilisation en baie de Bourgneuf



### Contexte/Objectifs

De nombreuses activités sont pratiquées sur les sites Natura 2000, toute l'année, par des sportifs individuels auto-organisés et dans le cadre d'activités encadrées par la trentaine de clubs et écoles présents sur ces sites. Hors saison, la baie de Bourgneuf fréquentée par des sportifs l'est aussi par 40 000 oiseaux en hivernage. Le printemps-été voit les usages récréatifs côtiers et notamment de sports de nature se densifier. Les objectifs sont alors de concilier la préservation des dunes et des plages avec la fréquentation touristique et de partager l'espace entre les oiseaux et les usagers du littoral sur l'estran afin de limiter les dérangements.

La sensibilisation des sportifs individuels auto-organisés ainsi que des clubs et des écoles est décrite comme un enjeu fort dans les documents d'objectifs du site Natura 2000. Celle-ci a pour objectifs de :

- Faire évoluer les comportements des pratiquants sur le dérangement de l'avifaune et éviter le stockage ou le montage de matériel sur les dunes ;
- Rendre les pratiquants et notamment les écoles et clubs acteurs de la gestion et de la protection de leur environnement ;
- Créer des liens entre les clubs et écoles de sports nautiques et les gestionnaires d'espaces naturels.

### Contacts

Association pour le Développement  
du Bassin Versant de la Baie  
de Bourgneuf (ADBVBB)

[www.baie-bourgneuf.com](http://www.baie-bourgneuf.com)

**Contact:** animatrice Natura  
2000, Julie Aycaguer  
[jaycaguer@baie-bourgneuf.com](mailto:jaycaguer@baie-bourgneuf.com)

### Méthodologie/Expérience

En 2010, l'ADBVBB a rencontré individuellement la plupart des clubs et écoles de sports nautiques du site Natura 2000 pour échanger sur les enjeux environnementaux et mieux connaître leurs pratiques et leurs zones d'évolution. Il est alors apparu nécessaire de poursuivre ce travail avec les sportifs auto-organisés. C'est pourquoi, l'ADBVBB a accueilli d'avril à août 2013 un stagiaire chargé de la sensibilisation des pratiquants auto-organisés de sports de nature sur le littoral (voile, kite, planche à voile, char à voile, jet ski, etc.) dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 Marais breton-baie de Bourgneuf.

L'objectif du stage était double :

- Mieux connaître la fréquentation du site par les pratiquants de sports nautiques et leurs habitudes pour les croiser avec les enjeux environnementaux. Pour cela 150 enquêtes ont été menées. Il en ressort que la quasi-totalité du littoral du site Natura 2000 est très fréquentée par les sportifs ;
- Construire un plan de communication et créer des outils de sensibilisation.

Un groupe de travail composé des collectivités du littoral du site Natura 2000, des représentants d'associations de protection de l'environnement (LPO), d'éducateurs

## Difficultés rencontrées

- Les actions reposant essentiellement sur de la communication, il est difficile de mesurer la portée de celles-ci sur l'évolution des pratiques.

## Coût du projet pour l'AMP

- Le projet représente un équivalent de 7 à 8 % du temps de travail de la chargée de mission Natura 2000 sur 3 années.
- Le coût du stagiaire représente 3000 €.

## En savoir plus

[www.baie-bourgneuf.com](http://www.baie-bourgneuf.com)

sportifs et des services de l'État a été constitué pour suivre le projet.

## Partenaires et gouvernance associés au projet

- Communes et communautés de communes du littoral du site Natura 2000 « Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts » ;
- Représentants d'associations de protection de l'environnement (LPO) ;
- Éducateurs sportifs du site Natura 2000 et présidents d'associations sportives ;
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale Vendée, DREAL, DDTM, Groupe Ressources Littoral...

## Descriptif technique/résultats

Le groupe de travail s'est mis d'accord sur les messages de sensibilisation à faire passer (préservation de la dune, tranquillité des oiseaux dans la baie de Bourgneuf en hiver...), puis a défini les actions à mener :

- Tenus de stands lors des journées du nautisme et des fêtes de la nature ;
- Création d'un film de 3 minutes destiné à un large public, diffusé sur les forums de pratiquants, des écoles et associations locales de sports de nature, des magasins de matériel, des offices de tourisme, des collectivités et sur Internet (sur Youtube taper: Association de la baie de Bourgneuf) ;
- Réalisation de plaquettes d'information et de sensibilisation en direction des pratiquants, disponibles en mairie et dans les offices de tourisme ;
- Création d'une page Internet pour les sportifs sur le site de l'ADBVBB ;
- Diffusion d'articles de presse et d'articles dans les bulletins municipaux à destination des sportifs;
- Mise en place de demi-journées de formation à la biodiversité et création d'un dossier pédagogique pour les écoles de sports nautiques.

L'implication des professionnels des activités nautiques est très intéressante et perdure.

## Perspectives

- Faire vivre les supports de communication créés et les compléter (posters).
- Conserver le lien avec les professionnels pour qu'ils soient en veille sur les sites et relais auprès des pratiquants libres.

## ACCOMPAGNEMENT AUX DÉMARCHES NATURA 2000



### Apports pour le mouvement sportif en Bretagne



### Contexte/Objectifs

Depuis la parution du décret n° 2010-365 du 9 avril 2010, le Centre Régional d'Expertise et de Ressources (CRER) accompagne les organisateurs de manifestations sportives en milieu naturel par la mise en œuvre d'outils et de rencontres.

Les objectifs sont multiples :

- Pérenniser le développement des manifestations sportives en milieu naturel en Bretagne ;
- Accompagner les organisateurs afin de les rendre plus autonomes dans la prise en compte de la sensibilité des milieux naturels ;
- Avoir une meilleure connaissance des effets de cette réglementation sur l'organisation des manifestations sportives dans, ou à proximité d'une zone Natura 2000 ;
- Améliorer la mise en œuvre de cette nouvelle démarche réglementaire.

En 2012, après deux ans d'application du décret, un bilan de cette nouvelle démarche réglementaire s'avérait nécessaire. Le CRER a étudié :

- le cadre réglementaire et procédural ;
- l'appropriation de la démarche par les différents acteurs (organisateur, gestionnaire des sites, services instructeurs) ;
- Les évaluations des incidences Natura 2000 réalisées par les organisateurs bretons.

Il a fait des propositions d'actions visant à améliorer la démarche et a mis en œuvre un certain nombre d'outils.

Ce projet est issu de l'appel à projets porté conjointement par l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) et l'École Nationale de Voile et des Sports Nautiques (ENVS) dans le cadre du programme sport de nature et aires marines protégées.

### Contacts

Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Bretagne  
Centre Régional d'Expertise et de Ressources (CRER) des sports de nature.  
[www.sports-nature-bretagne.fr](http://www.sports-nature-bretagne.fr)

**Responsable** : Caroline Vincent  
Tél. : 02 99 54 67 71  
[c.vincent.crer@orange.fr](mailto:c.vincent.crer@orange.fr)

### Méthodologie/Expérience

L'accompagnement des organisateurs de manifestations sportives de nature a été réalisé en menant plusieurs actions :

1. La mise en œuvre de réunions d'informations et d'échanges ;
  - Une réunion dans le cadre de la commission sports de nature au Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) avec l'ensemble des ligues et comités régionaux des fédérations concernés pour présenter la réglementation et les outils créés ;
  - Réunions de sensibilisation et d'informations pour les organisateurs de manifestations dans chaque département en 2011 ;
2. Réunion avec les services instructeurs (préfectures, sous-préfectures, Directions Départementales des Territoires et de la Mer [DDTM]) des manifestations sportives de nature terrestres, nautiques et aériennes en 2014 ;
3. La mise en œuvre d'outils d'accompagnement en concertation avec les services de l'État, les chargés de mission Natura 2000 et les collectivités : interface

## Difficultés rencontrées

- L'information sur la mise à disposition par le CRER d'outils d'aide aux organisateurs pour réaliser les démarches des évaluations d'incidences est difficilement transmise aux acteurs de terrain.
- La non-harmonisation des formulaires d'évaluation des incidences sur le territoire breton est problématique pour les activités nautiques.

- internet, textes réglementaires, plaquette d'information, tutoriel, fiches contacts ;
4. L'accompagnement personnalisé des organisateurs et la mise en réseau des acteurs concernés. Cet accompagnement a été expérimenté dans le cadre de deux grandes manifestations, le mondial 2012 de char à voile à Cherrueix (35) et les Jeux Nautiques Atlantiques à Saint Pierre Quiberon (56) ;
5. Un bilan des évaluations des incidences Natura 2000 des manifestations sportives de nature, avec un focus sur les manifestations dans les aires marines protégées ;
  - Le cadre juridique de l'évaluation des incidences Natura 2000 et son appropriation (hétérogénéité de l'application et de l'appropriation par les différents acteurs) ;
  - L'analyse des évaluations des incidences Natura 2000 réalisées par les organisateurs bretons ;
  - Les enjeux et des propositions d'actions en vue d'améliorer la démarche.

## Partenaires et gouvernance associés au projet

Services de l'État, conseil régional, conseils généraux, opérateurs Natura 2000.  
Acteurs du mouvement sportif : comité régional olympique et sportif de Bretagne/ comités départementaux olympiques et sportifs bretons/organismes de manifestations sportives (clubs).  
Cette action a fait l'objet d'une convention technique et financière avec l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Bretagne (DREAL)  
Un comité de pilotage a été constitué pour cette action, avec l'AAMP, l'École Nationale de Voile et des Sports Nautiques (ENVS), la DREAL et le CRER.

## En savoir plus

<http://www.sports-nature-bretagne.fr/fr/natura-2000-60-97.html>

## Descriptif technique/démarche/résultats

Le site internet du CRER et ses outils Natura 2000 sont les éléments les plus visibles pour l'organisateur d'une manifestation nautique de l'aide qu'il peut recevoir.  
Le site met à disposition les documents suivants :

- **Les textes réglementaires** ainsi qu'une courte synthèse de ceux-ci ;
- **La plaquette** « Organismes de manifestations sportives. L'évaluation des incidences Natura 2000. Êtes-vous concernés ? » qui réunit les informations principales sur la démarche d'évaluation des incidences Natura 2000 ;
- **Le tutoriel** « Réaliser une évaluation des incidences Natura 2000 de ma manifestation sportive en Bretagne » avec les démarches chronologiques pour réaliser son évaluation des incidences Natura 2000 ;
- **Les formulaires simplifiés** pour les manifestations sportives terrestres et aériennes. Pour les manifestations nautiques, le formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000 est inclus dans celui de déclaration de manifestation nautique disponible auprès des DDTM ;
- **Les fiches « personnes-ressources »**. La liste des opérateurs Natura 2000 en Bretagne sera accompagnée de celle des services instructeurs des manifestations sportives et de celle des DDTM et DREAL.

Dans une démarche connexe, le CRER propose aux organisateurs de manifestations de sports de nature d'évaluer leur manifestation à l'aide d'un baromètre qualité disponible sur son site. Les organisateurs peuvent ainsi, à l'aide d'un questionnaire couvrant les items « sports et organisation », « environnement » et « développement local » effectuer des bilans intermédiaires et de leur manifestation, qu'ils peuvent ensuite comparer aux éditions des années précédentes.



## Perspectives

- Continuité de l'accompagnement pour l'appropriation de la réglementation et la mise en réseaux des acteurs concernés (organismes/chargés de mission Natura 2000 /services instructeurs) ;
- Le travail se poursuit au niveau national par une mutualisation des expériences pilotées par le Pôle Ressources National des Sports de Nature.

# Bonnes pratiques de gestion des sports de nature dans les aires marines protégées

## CHARTES DE « BONNES PRATIQUES »

### Territoire



NATURA 2000 FR5200627  
Marais salants de Guérande, Traicts  
du Croisic et dunes de Pen-Bron



### Une charte pour les Traicts du Croisic



### Contexte/Objectifs

Les Traicts du Croisic représentent un espace d'eau marine abrité de 680 ha particulièrement attractifs pour les oiseaux d'eau hivernants. Les écosystèmes qui le bordent (marais salants, massifs dunaires) viennent renforcer cette richesse naturelle. La modification de la pratique des activités nautiques a entraîné un dérangement de l'avifaune hivernante, mais également une gêne pour les activités professionnelles traditionnelles telles que la conchyliculture et la saliculture.

### Méthodologie/Expérience

L'élément déclenchant de cette concertation a été la mise en place par des pratiquants de sports nautiques de structures flottantes de type tremplin, afin de pouvoir réaliser des figures aériennes, en site classé au titre de la loi Paysage et site Natura 2000. Devant la protestation des associations de protection de l'environnement, l'État a souhaité que soit élaborée, dans le cadre de Natura 2000, une « charte des activités nautiques dans les Traicts du Croisic » qui associe les usagers dans la préservation de ce milieu naturel.

Un premier temps d'échange entre les pratiquants d'activités nautiques et les associations de protection de l'environnement a été initié par le sous-préfet de Saint-Nazaire. Il a donné comme mission au gestionnaire Natura 2000 de mener une démarche de concertation et de proposer une solution de régulation des activités approuvée par tous les acteurs.

Une première réunion a été réalisée pour présenter aux différents acteurs les enjeux liés à la préservation du site. Le chargé de mission Natura 2000 a ensuite réalisé des entretiens avec l'ensemble des différentes parties prenantes afin de définir les besoins, les modalités de pratiques des activités nautiques et les attentes des associations de protection de l'environnement, des paludiers et des conchyliculteurs. Un deuxième temps d'échange a donné lieu à la présentation des résultats des entretiens, et à la présentation des éléments de la future charte et du zonage afférent. Un dernier temps d'échange a permis de valider les différents éléments de la charte. Un bilan de la mise en place du zonage et de la charte a été réalisé après un an de fonctionnement. Il a été suivi de la publication et de la diffusion d'un dépliant présentant les activités nautiques et leurs fonctionnements dans les Traicts du Croisic à l'ensemble des acteurs signataires de la charte, des stations nautiques, des collectivités, des offices de tourisme.

### Contacts

Communauté d'agglomération  
de la presqu'île de Guérande-  
Atlantique (Cap Atlantique)

[www.cap-atlantique.fr/node/694](http://www.cap-atlantique.fr/node/694)

**Responsable** : Philippe Della Valle  
Tél. : 02 51 75 06 80  
[philippe.dellavalle@cap-atlantique.fr](mailto:philippe.dellavalle@cap-atlantique.fr)

### Partenaires et gouvernance associés au projet

- Institutionnels : services de l'État, communauté d'agglomération, communes et offices de tourisme ;
- Pratiquants d'activités nautiques et associations gestionnaires de mouillages ;





## Coût du projet pour l'AMP

- 30 jours de travail sur 2 ans ont été passés en entretiens, concertations, réunions et publication du document d'accompagnement. Soit un budget total d'environ 6000 €.

## En savoir plus

[www.cap-atlantique.fr/node/694](http://www.cap-atlantique.fr/node/694)

- Professionnels : paludiers et conchyliculteurs ;
- Associations de protection de l'environnement.

## Descriptif technique/résultats

### Le contenu de la charte :

#### Respectez les préconisations de la charte

- Évitez de pratiquer une activité nautique motorisée dans les Traits du Croisic, préférez le littoral et, dans tous les cas, pensez au moteur électrique ;
- N'utilisez pas les chemins d'exploitation ou talus des marais salants pour stationner votre véhicule ou gréer votre embarcation : ce sont des propriétés privées ;
- Ne débarquez pas dans les parcs conchylicoles (réservés aux professionnels) et sur les bancs de sable découverts à marée basse (pour préserver la tranquillité des oiseaux) ;
- Évitez le bruit à proximité des rassemblements d'oiseaux (300 mètres environ) ;
- N'organisez pas de manifestations sportives dans les Traits du Croisic ;
- Ne piétinez pas la végétation en bordure des Traits. Certaines plantes sont protégées et vous pourriez contribuer à la disparition de spécimens uniques ;
- Assurez-vous de ne pas laisser de déchets derrière vous.

#### Respectez la réglementation existante :

- Limitez votre vitesse à 5 nœuds pour toute embarcation ou tout engin de sports nautiques à moins de 300 mètres du bord de l'eau, suivant le niveau de la marée ;
- Ne dérangez pas volontairement les espèces d'oiseaux protégées (avocettes, bernaches, tadornes, bécasseaux...) ;
- Ne campez pas dans le site classé des marais salants ;
- Respectez les restrictions de circulation et de stationnement en vigueur sur certains sites comme Sissable /Guérande.

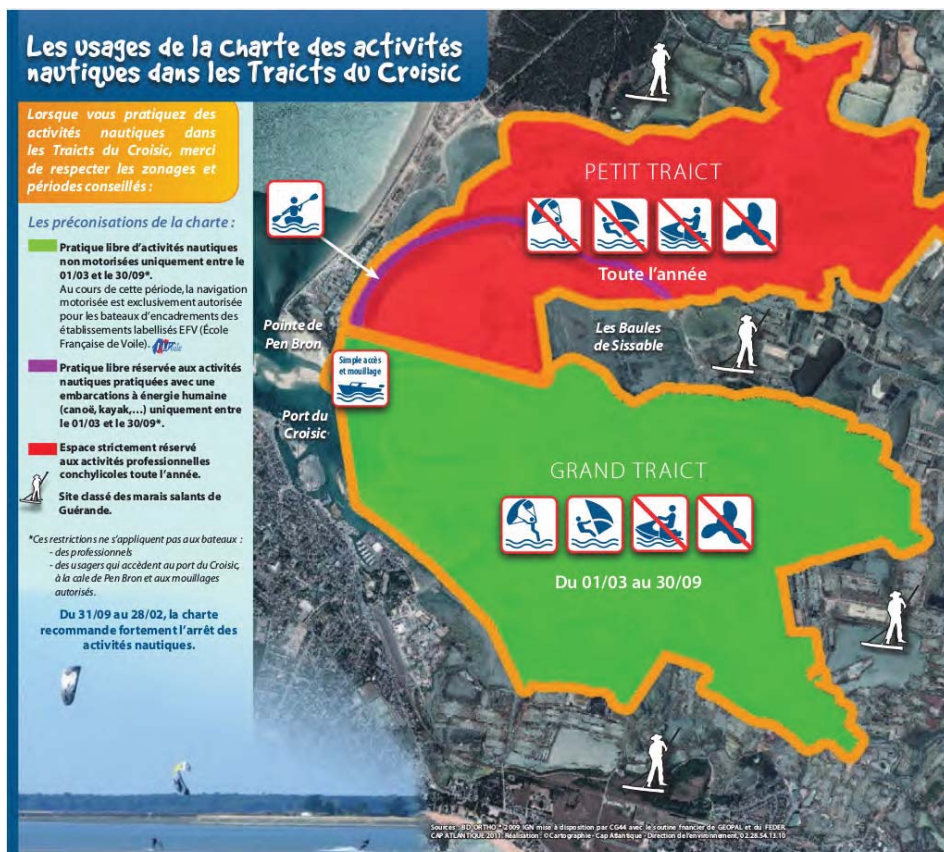
#### La Charte préconise aussi de respecter des zones et des périodes de navigation dans les Traits :

- Une zone de pratique libre d'activités nautiques non motorisées uniquement entre le 01/03 et le 30/09. Au cours de cette période, la navigation motorisée est exclusivement autorisée pour les bateaux d'encadrement des établissements labellisés EFV [École Française de Voile] ;
- Un cheminement libre réservé aux activités nautiques pratiquées avec une embarcation à énergie humaine [canoë, kayak...] uniquement entre le 01/03 et le 30/09 ;

- Un espace strictement réservé aux activités professionnelles conchylicoles toute l'année.

Les résultats sont plutôt concluants. En atteste la satisfaction de l'ensemble des acteurs, qu'ils soient pratiquants d'activités nautiques, membres d'associations de protection de l'environnement, paludiers ou conchyliculteurs.

Même si la charte n'engage que les signataires, il y a de moins en moins de pratiquants d'activités nautiques dans les Traits aux périodes sensibles.



Extrait du document d'accompagnement de la charte

## Perspectives

Maintien de la charte et entretien des liens entre les acteurs.

## Territoire



## La plongée à Cerbère-Banyuls



### Contexte/Objectifs

La plongée sous-marine est une activité en plein essor dans la réserve. La beauté et la richesse des fonds sous-marins attirent chaque année de plus en plus de plongeurs. Les sites de plongée, reconnus pour leur diversité ichtyologique, et relativement peu profonds offrent la possibilité au plongeur même débutant de les découvrir. Cette activité est pratiquée de manière libre ou encadrée soit par des structures associatives soit par des structures professionnelles.

### Méthodologie/Expérience

Afin d'accompagner les activités de la plongée un programme d'actions à l'attention des plongeurs a été créé. Il comprend notamment une charte de bonne conduite. Un suivi de la plongée sous marine est également en place au sein de la réserve. Il se compose de 2 actions :

- un suivi de l'impact potentiel de la plongée basé sur les espèces fixées : gorgones blanches, bryozoaires;
- un suivi de la fréquentation de l'activité.

### Descriptif technique/résultats



Crédit photo : Réserve naturelle nationale Cerbère-Banyuls

Le programme d'actions comprends :

1. Une charte de bonne conduite, pouvant être signée en ligne, a été initiée depuis 2000 avec les structures de plongée, incitant à une pratique respectueuse du milieu. Ce partenariat, basé sur un engagement volontaire mutuel et réciproque des deux parties, permet la mise en œuvre de plusieurs actions :

- de protection des fonds marins de la réserve;
- de promotion d'une activité de plongée pédagogique et éducative liée à une sensibilisation au respect du milieu ;
- de maintien durable de la qualité du site

et des prestations de plongée.

2. La mise en place de la charte s'accompagne d'une réunion annuelle de bilan qui est l'occasion d'échanges constructifs sur la gestion de l'activité au sein de la réserve (partage des observations écologiques, amélioration de la sensibilisation). Elle permet également de faire la restitution du suivi de la fréquentation sur la base des chiffres fournis par les plongeurs individuels ou les structures (obligatoire dans le cadre de la charte) et des observations réalisées par les agents de la réserve.
3. L'aménagement du site avec la mise en place de 25 dispositifs d'amarrage écologique ;
4. Des posters de sensibilisation ;
5. La distribution de mallettes pédagogiques pour les structures de plongée;
6. Un guide 3D des sites d'exploration du Cap l'Abeille ;
7. Des panneaux partenaires ;
8. La participation au salon de la plongée ;
9. La création et la mise en ligne d'un support de cours pour le module biologie des formations niveaux 1, 2, 3 et 4 conforme aux programmes de la FFESSM ;
10. Un diaporama de photos diffusé dans les structures ;
11. Plusieurs interventions des agents de la réserve dans les centres de plongée partenaires.

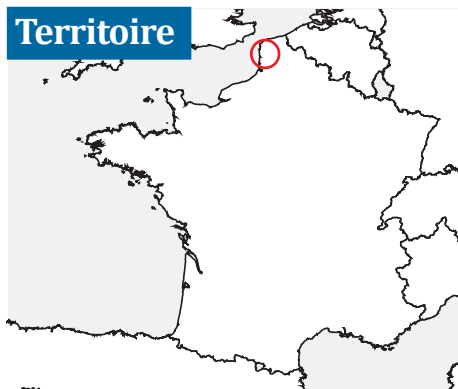
## Contacts

### Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls

[www.cg66.fr/62-la-reserve-marine-de-cerbere-banyuls.htm](http://www.cg66.fr/62-la-reserve-marine-de-cerbere-banyuls.htm)

Frédéric Cadene  
Tél. direct : 04 68 88 63 09  
[frederic.cadene@cg66.fr](mailto:frederic.cadene@cg66.fr)

## Territoire



Réserve Naturelle Nationale de la Baie de Somme RNN118/FR3600118  
Natura 2000 FR2210068  
Estuaires picards : Baie de Somme et d'Authie



## Activités de nature en baie de Somme



### Contexte/Objectifs

La pratique d'activités sportives et de loisirs présente l'intérêt de permettre à l'ensemble des visiteurs, résidents ou non, de mieux connaître la baie de Somme, de la valoriser, mais également d'y vivre mieux, et de mieux comprendre son environnement, condition première de son respect.

### Méthodologie/Expérience

Une charte de bonnes pratiques sportives et de nature a été définie, dans laquelle les structures associatives et commerciales d'activités de nature s'engagent afin d'assurer une fréquentation raisonnée et respectueuse de la Réserve Naturelle Nationale de la baie de Somme

### Descriptif technique/résultats

Les éléments de la charte sont :

- Prendre connaissance du décret portant création de la réserve naturelle ;
- S'informer et informer sur le caractère sensible du milieu parcouru (zone d'alimentation, reposoir, zones de reproduction, stations d'espèces végétales) ;
- Adopter un comportement silencieux en toute occasion, tant pour éviter le dérangement de la faune que pour favoriser son observation ;
- Se renseigner sur la localisation des reposoirs utilisés par les phoques, afin d'éviter ainsi une mise à l'eau des individus ;
- Ne pas approcher les oiseaux et éviter leur envol ;
- Utiliser pour leur promotion des images pouvant être obtenues par tout visiteur sans risque d'atteinte aux milieux ;
- Rapporter ses déchets ;
- Respecter les autres usagers de la réserve naturelle ;
- Promouvoir la présente charte.

La charte comprend aussi des articles spécifiques par activité. Elle implique une rencontre et deux temps d'information et de formation annuelle à destination des représentants des signataires. La charte est signée pour trois ans et sa reconduction est précédée d'une démarche d'évaluation. Une réunion annuelle est organisée avec l'ensemble des signataires.

## Contacts

### Réserve Naturelle Nationale de la baie de Somme

[www.baiedesomme.org/milieunaturels/reserve-naturelle-1063](http://www.baiedesomme.org/milieunaturels/reserve-naturelle-1063)

Patrick Triplet  
Tél. direct : 06 86 67 97 92  
[patrick.triplet1@orange.fr](mailto:patrick.triplet1@orange.fr)

### Partenaires et gouvernance associés au projet

Outre les structures organisatrices de sports de nature ou d'activités de découverte de la nature, la charte a pour partenaire essentiel Somme-Tourisme qui appuie les initiatives et les relaie sur son site internet et dans les documents de communication.



## MISE EN PLACE ET GESTION D'UN SENTIER SOUS-MARIN

### Territoire



Réserve naturelle nationale  
Cerbère-Banyuls RNN9  
Natura 2000  
FR3600009 Cap Bear - cap Cerbère



### Contacts

Réserve Naturelle Marine  
de Cerbère-Banyuls

[www.cg66.fr/62-la-reserve-marine-de-cerbere-banyuls.htm](http://www.cg66.fr/62-la-reserve-marine-de-cerbere-banyuls.htm)

**Responsable :** Frédéric Cadène  
Tél. : 04 68 88 09 11  
[frederic.cadene@cg66.fr](mailto:frederic.cadene@cg66.fr)

### En savoir plus

[www.cg66.fr/62-la-reserve-marine-de-cerbere-banyuls.htm](http://www.cg66.fr/62-la-reserve-marine-de-cerbere-banyuls.htm)

### Difficultés rencontrées

- Malgré la mise en place du sentier qui provoque une concentration du public, l'impact sur le milieu est très faible. Il est sensible sur les petits fonds. Quand ceux-ci remontent et affleurent la surface, les usagers ont tendance à utiliser la roche comme reposoir.
- Le sentier sous-marin représente un réel intérêt touristique et pédagogique, mais son coût est très important.

### Sentier sous-marin de la réserve de Cerbère-Banyuls



### Contexte/Objectifs

Créée en 1974, la réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls a parmi ses objectifs de :

- développer un intérêt pédagogique et culturel pour sensibiliser le public ;
- procurer un avantage économique en augmentant l'attrait des touristes pour cette région littorale.

L'activité de découverte des fonds sous-marins était pratiquée par les particuliers de façon diffuse sur le territoire de la réserve. Cela ne permettait pas de transmettre un message de sensibilisation et de connaissance des habitats marins aux usagers. Dans le but de sensibiliser la population locale et les touristes à la protection du milieu marin, le Conseil Général des Pyrénées-Orientales, gestionnaire de la réserve, a créé un sentier sous marin en 2000. Ce sentier permet de concentrer les usagers de palme, masque et tuba (PMT) sur un site et de limiter la dispersion le long du linéaire côtier.

### Méthodologie/Expérience

Le sentier sous-marin d'une longueur de 250 mètres est situé dans l'anse de Peyrefite. Le périmètre du sentier est surveillé par des maîtres-nageurs pendant les heures d'ouverture, de 12 h à 18 h. La structure d'accueil et de surveillance est disposée sur la plage à partir de la mise en place du sentier du 30 juin jusqu'au 1er septembre. Elle nécessite chaque année la remise en forme de la plage pour son implantation. Du personnel saisonnier est chargé d'accueillir et d'informer le public sur le fonctionnement, le patrimoine et les enjeux de préservation du site du sentier sous-marin. Un saisonnier est toujours présent sur le terrain, dans l'eau ou à terre, pour vérifier le respect des consignes et apporter des informations aux visiteurs. Quelques animations ponctuelles sur la biodiversité et les bonnes conduites à tenir à destination du public jeune sont proposées sur la plage.

### Descriptif technique/démarche/résultats

Le sentier est équipé par 5 bouées dotées de mains courantes et de panneaux d'informations sur les 5 habitats caractéristiques proches (galets, herbier de posidonies, blocs, failles et tombants). Ces bouées sont munies d'un émetteur FM qui permet de suivre une visite entièrement commentée tout au long du parcours.

Différents matériels sont mis en location ou à la vente :

- PMT, pour les visiteurs non pourvus ;
- Tuba FM pour les visites commentées ;
- Plaquette de présentation des habitats ;
- Jeu de 7 familles ;
- Guide pour l'exploration des sites de plongées.

## Coût du projet

36 500 €/an

### Moyens humains

- 4 animateurs saisonniers ;
- 2 pompiers pour la surveillance et les secours.

### Panneautage

- Création des panneaux : 5000 €.

### Équipement et maintenance

- Matériel : 2000 € par an ;
- Entretien : 2000 € par an ;
- Mise en forme et grattage des équipements : 9000 €/an ;
- Location du poste de secours et des sanitaires : 11 000 €/an.

### Revenu des locations de matériel, 6000 €/an.

Un système de recommandations par drapeaux est mis en place pour gérer la fréquentation du sentier.

Afin de limiter au maximum la dégradation du site par les mouillages forains des plaisanciers, 5 mouillages écologiques sont mis en place d'avril à fin novembre.

Une évaluation quantitative de la fréquentation du sentier est réalisée chaque saison (environ 25 000 visiteurs par an dans la période 12 h à 18 h), elle s'accompagne d'un suivi qualitatif des habitats.

## Perspectives

Maintien de l'activité en l'état et renouvellement des expositions.

Une étude d'opportunité de développement de sentier sous marin à l'échelle du parc naturel marin du Golfe du Lion est en cours.

## Territoire



## Guide méthodologique et technique

### CPIE Côte provençale - Atelier Bleu du Cap de l'Aigle

Responsable du projet : Marion Peguin

Tél. direct : 04 42 08 07 67

[cpie.cp@atelierbleu.fr](mailto:cpie.cp@atelierbleu.fr)

[www.ecorem.fr/SSM/](http://www.ecorem.fr/SSM/)



Côte Provençale

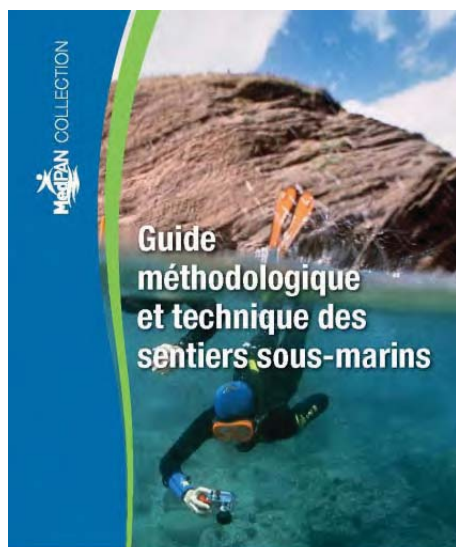
En 2008, un guide méthodologique et technique des sentiers sous-marins a été produit collectivement par les structures suivantes, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Direction Régionale de l'Environnement Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Conseil Général des Bouches-du-Rhône, Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, CPIE Côte provençale.

Ce document est plus particulièrement centré sur le littoral méditerranéen français. Il a été actualisé et décliné en 2012 pour l'ensemble des littoraux méditerranéens par le WWF-France, le CPIE Côte Provençale et l'ADENA dans le cadre du projet européen transnational MedPAN Nord.

Le CPIE côte provençale anime un Espace Collaboratif de Ressources en Education au développement durable en Méditerranée (ECOREM) qui porte plusieurs projets, dont un sur les sentiers sous-marins de Méditerranée avec différents partenaires. Dans le cadre de celui-ci, un groupe de travail est en place afin de poursuivre les objectifs suivants :

- Relancer la dynamique de mise en place d'une charte de la communauté des sentiers sous-marins initiée par le réseau mer en 2009 ;
- Valoriser les sentiers sous-marins du littoral méditerranéen français comme des produits écotouristiques auprès des professionnels du tourisme ;
- Développer cette activité en accompagnant les opérateurs de sentiers pour tendre vers une démarche qualité en lien avec les valeurs partagées dans la charte.

Le CPIE Côte provençale est le gestionnaire de 3 sentiers sous-marins sur son territoire : Calanque du Mugel (La Ciotat), Calanque de Port d'Alon (Saint-Cyr-sur-Mer) et Calanque de Portissol (Sanary). Il réalise sur ceux-ci un suivi écologique qui a pour but d'identifier une éventuelle modification du milieu liée à la pratique. Trois relevés succincts sont effectués tout au long de la saison d'animation. Ils s'accompagnent d'un suivi photographique des points d'ancrage des bouées de balisage et des ancrages écologiques. Un suivi plus poussé des populations d'oursins, des herbiers de posidonie, de cymodocées et de la population de grande nacre est également mis en place.



## OBSERVATOIRES PARTICIPATIFS



### Territoire

### Expérience du réseau MedObs-sub



### Contexte/Objectifs

MedObs-sub est un dispositif de surveillance coordonné sur la façade méditerranéenne française par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) côte provençale.

Cet observatoire a pour but de créer une dynamique citoyenne en rendant acteurs de leur territoire les usagers du littoral et en les sensibilisant aux enjeux environnementaux de ce milieu.

Les usagers du milieu marin, tels que les pêcheurs et plongeurs de loisirs, côtoient de manière récurrente leurs sites de pratique. Ils sont les premiers à observer des bouleversements et phénomènes pouvant provoquer des modifications des milieux... Ils ont donc la possibilité d'alerter l'observatoire en cas d'événements ponctuels et inhabituels ou encore de mener des suivis des paysages sous-marins qui pourront être transmis aux scientifiques et gestionnaires des sites concernés.

Le CPIE côte provençale coordonne l'observatoire à l'échelle de la façade méditerranéenne et l'anime en région Provence Alpes Côte d'Azur tandis que le CPIE bassin de Thau prend en charge l'animation en région Languedoc-Roussillon et le CPIE Bastia Golo Méditerranée en Corse.

Ce programme a été lancé pour répondre à un double objectif :

- Caractériser les paysages sous-marins et obtenir des informations de fond sur l'état écologique des eaux côtières de Méditerranée ;
- Sensibiliser les plongeurs et les pêcheurs à leur territoire et à leur environnement.

### Contacts

CPIE côte provençale — Atelier bleu

[www.ssmmed.org/](http://www.ssmmed.org/)

**Responsable** : Christelle Masclef

Tél. : 04 42 08 71 12

[c.masclef@atelierbleu.fr](mailto:c.masclef@atelierbleu.fr)

### Témoignages

*Ce réseau détient les compétences nécessaires pour répondre à des questions précises tant sur la faune que sur la flore marine. Je trouve cela enrichissant pour la majorité de la population qui ne connaît que peu la mer et qui n'a pas forcément la chance de côtoyer cet écosystème à part entière. Je suis convaincu qu'il est de notre devoir de veiller au maintien de la ressource.*

**B. Beynet**  
pêcheur-sentinelle

### Coût du projet

- Le budget 2015 MedObs-Sub s'élève à 126 040 € avec un soutien de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse à hauteur de 80 %.
- Ce budget a financé du temps agents à hauteur de 110 040 € et des prestations extérieures à hauteur 16 000 €.

### Méthodologie/Expérience

#### Paysages sous-marins

L'observation des paysages sous-marins par les plongeurs s'adresse à tous les plongeurs en scaphandre autonome en mer.

À chacune de leurs plongées, ils observent des paysages et transmettent des appréciations sur leur état. Ils caractérisent le milieu sous-marin à travers l'application d'un indice paysager, articulé autour de trois catégories de critères : biologique, physique et de dégradation. À l'aide d'une plaquette immergeable, une cotation est donnée pour chacune des variables identifiées. L'ensemble permet d'obtenir un indice par site et par observateur. La saisie numérique de la fiche comporte 4 onglets :

- Présentation : Lieu de l'observation, date, le nom et coordonnées de l'observateur, dépôt de photos et de lien vidéo ;
- Critères physiques ;
- Critères biologiques ;
- Critères de dégradation.

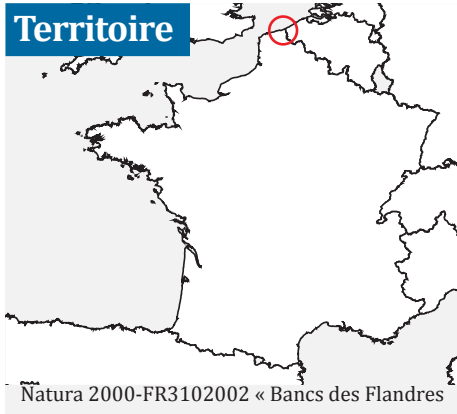
#### Les observations opportunistes

Ce volet de MedObs-Sub repose sur des observations opportunistes d'événements en fonction de 3 catégories : faune/flore, pollution et usages. Les résultats MedObs-Sub

## Difficultés rencontrées

- La mobilisation des sentinelles de façon durable ;
- L'adaptation des programmes aux publics et à leurs différentes activités au fil des saisons.

## Territoire



Natura 2000-FR3102002 « Bancs des Flandres »



sont traités par Andromède Océanologie et diffusés sur [www.medobs-sub.org](http://www.medobs-sub.org), sur [www.medtrix.com](http://www.medtrix.com) (plateforme cartographique mettant à disposition les résultats de différents réseaux de surveillance du milieu marin côtier en Méditerranée française). Une application Smartphone MedObs-Sub doit compléter le dispositif.

## Implication volontaire sur les bancs des Flandres

### Grand port maritime de Dunkerque

Responsable du projet : Christine Dobroniak  
Tél. direct : 03 28 28 74 20  
[cdobroniak@portdedunkerque.fr](mailto:cdobroniak@portdedunkerque.fr)  
[www.bancsdesflandres.n2000.fr/](http://www.bancsdesflandres.n2000.fr/)



Le Grand Port maritime de Dunkerque (GPMD) recueille régulièrement les données naturalistes relevées par les plongeurs de la commission biologie du club de plongée et d'explorations sous-marines de Dunkerque et extensions (CPESMDE). Cette action vise à apporter des éléments qualitatifs sur les espèces et les habitats présents dans le site. Les plongeurs utilisent une grille de notation des espèces rencontrées lors de chaque plongée sur épaves. Ils fournissent au gestionnaire un rapport qui recense l'ensemble des plongées et des observations réalisées sur les bancs des Flandres. Celui-ci est accompagné d'une évaluation comparative subjective de la qualité fonctionnelle des épaves présentes sur le site. Le gestionnaire accompagne le club dans la réalisation de ses visuels à caractère pédagogique et promotionnel.

## Territoire



Parc naturel régional du Golfe du Morbihan  
Natura 2000  
FR5300029 Golfe du Morbihan,  
côte ouest de Rhuys ;  
FR5310086 Golfe du Morbihan



## Diagnostics partagés sur le Golfe du Morbihan

### Parc naturel régional du golfe du Morbihan

Responsable du projet : Juliette Herry  
Tél. direct : 02 97 62 03 03  
Adresse mail : [juliette.herry@golfe-morbihan.fr](mailto:juliette.herry@golfe-morbihan.fr)  
<http://www.golfe-morbihan.fr/>



Les objectifs du projet VALMER (Interreg IV) sont d'améliorer la connaissance et l'utilisation par les acteurs d'un territoire de l'évaluation des services rendus par les écosystèmes marins pour une meilleure gestion des espaces littoraux et marins. Dans le cadre de cette coopération franco-britannique, le parc naturel régional du Golfe du Morbihan, opérateur Natura 2000, a opté pour une étude centrée sur un habitat, l'herbier de zostères, caractéristique du Golfe du Morbihan.



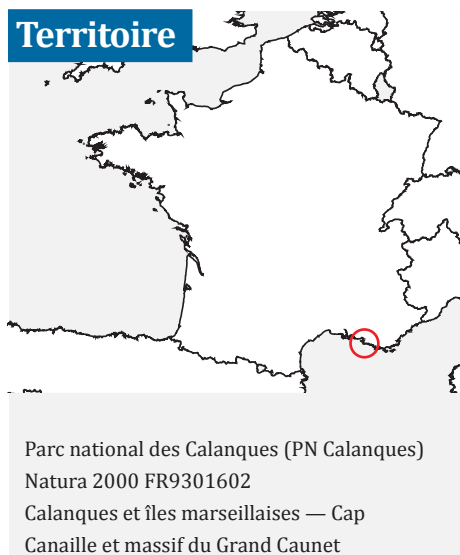
L'objectif de l'évaluation des services rendus par ces herbiers de zostères est de pouvoir construire et partager entre les différents acteurs une "culture commune" autour de la gestion de cette plante marine, reconnue comme habitat remarquable. Le projet pourra ainsi aider à qualifier les bénéfices d'une protection et d'un développement d'usages respectueux de cet habitat.

L'état des lieux a été validé par les observations menées sur le terrain par les acteurs nautiques du Golfe du Morbihan. Cela a constitué une bonne occasion de collaboration pour parvenir à une gestion durable des herbiers marins du Golfe du Morbihan.



Crédit photo : Parc naturel régional du Golfe du Morbihan

## RECENSEMENT DES ESPÈCES



### Contacts

Comité Départemental des Bouches-du-Rhône (CODEP13),  
Fédération Française d'Étude et de Sport Sous-Marins (FFESSM)  
des côtes Palavasienne  
Tél. : 04 91 46 73 16  
ffessmcd13.free.fr

**Responsable** : Frédéric Fedorwsky  
cd13ffessm@wanadoo.fr

**Autre contact** : Anne-Laure Clément  
Tél. : 04 20 10 50 00  
contact@calanques-parcnational.fr

### En savoir plus

www.ffessmcd13.free.fr  
www.calanques-parcnational.fr

## Mérou, corbs et grandes nacres au parc des calanques



### Contexte/Objectifs

En 2003, avec l'appui de l'Office de la Mer, le Groupement d'Intérêt Public des Calanques (GIP des Calanques) a initié les premiers recensements de mérou et de grandes nacres dans les eaux marseillaises. Cela a suscité l'enthousiasme de nombreux plongeurs bénévoles et non scientifiques. L'opération est désormais organisée par le CODEP13. Elle permet de recueillir de nombreuses informations (population, habitat, répartition, comportement, etc.) sur les espèces emblématiques, mais vulnérables que sont le mérou brun, la grande nacre et le corb.

Cela répond à un objectif essentiel du Parc National des Calanques (PN Calanques) qui est d'associer les pratiquants de sports et loisirs de nature à la démarche de connaissance et à la gestion de ce site exceptionnel.

Depuis 2013, les opérations de comptage ont lieu dans l'ensemble des eaux du cœur marin du parc national des Calanques de Marseille à La Ciotat et se poursuivent dans les eaux marseillaises. L'opération est menée avec l'aide de nombreux clubs de plongée, de plongeurs individuels, de pêcheurs sous-marins, et d'apnéistes bénévoles issus de clubs locaux et régionaux rattachés aux fédérations de la FFESSM, de la Fédération de Chasse Sous-Marine Passion (FCSMP) et de la Fédération Nationale des Pêcheurs Sous-marin en Apnée (FNPSA).



### Méthodologie/Expérience

Les opérations de comptage se font dans l'ensemble des eaux du cœur du PN des Calanques, allant de Marseille à La Ciotat, en passant par les archipels de Riou et du Frioul.

Ces deux journées de comptages permettent de compléter les données déjà acquises depuis plusieurs années sur ces « espèces qui comptent » et d'obtenir des indications sur l'évolution de leurs populations dans les eaux du parc national.

Le but de cette opération est également de fédérer les clubs de plongée et les apnéistes autour de cette action de science participative afin qu'ils s'approprient la démarche de gestion du parc par la valorisation de leurs observations.



## Coût du projet

- Carburant, gonflage des bouteilles de plongées, éditions de cadeaux millésimés, environ 2500 €.
- Temps de travail, réunions, analyses de données, cartographie, logistique et bilan.

## Témoignages

« Cette opération permet de fédérer les clubs de plongée et les apnéistes autour de cette action et de s'appuyer sur leur expérience d'observateurs bénévoles passionnés pour une meilleure connaissance du milieu marin. Ces journées de suivis permettent aussi de compléter les données déjà acquises depuis plusieurs années sur ces espèces, et d'obtenir des indications sur l'évolution de leurs populations dans les eaux du Parc national. »

**Anne-Laure Clément**, chargée d'études du milieu marin au Parc national des Calanques.

## Descriptif technique/résultats

### Protocole d'observation :

Les plongeurs en bouteille réalisent les observations sur la tranche de 10 à 30 m de profondeur, les apnéistes de 0 à 10 m (observation des juvéniles). Ils sont répartis sur l'ensemble du territoire du parc.

La démarche de recueil des observations est accompagnée et s'appuie sur les protocoles du Groupe d'Étude du Mérou (GEM). Sur chaque bateau se trouve un référent scientifique pour expliquer le protocole et valider les données. Ces données

sont recueillies en temps réel, pour permettre une vision globale et instantanée des populations par site. Un premier bilan est réalisé à la fin de chaque journée.

Chaque plongeur reçoit une fiche d'observation. Toutes les données sont recueillies suivant un protocole allégé et adapté aux plongeurs et apnéistes non scientifiques. Elles font ensuite l'objet d'une validation par des scientifiques. Au-delà des observations, l'opération incite les plongeurs à rester en veille sur leur environnement. Ceci les



amène à transmettre leurs observations tout au long de l'année.

En 2014, sur deux jours, il y a eu 212 plongeurs participants sur l'ensemble du territoire du PN des Calanques, pour 18 clubs représentés.

Afin de limiter les risques d'un point de vue de la sécurité, les participants en scaphandre autonome doivent tous être titulaires du niveau 3 en plongée.

La démarche a été initiée à l'origine par le GIP des Calanques. L'action est



maintenant reprise par le CODEP 13.

## Perspectives

Les plongeurs souhaitent étendre les possibilités d'observations à d'autres espèces que celles suivies actuellement. La création récente du PN Calanques ne permet pas encore à ses agents de traiter l'ensemble des données qui lui sont remontées, mais une réflexion est d'ores et déjà en place pour favoriser ce type de partenariats.



## SCIENCES PARTICIPATIVES

### Contacts

Commission Nationale  
Environnement et Biologie  
Subaquatique (CNEBS)  
www.ffessm.fr

#### Responsable :

Jacques Dumas  
TEL : 06.08. 61.04.29  
Jacques.Dumas@sanofi.com

### En savoir plus

- Site web DORIS :  
www.doris.ffessm.fr/accueil.asp
- Site web BioObs :  
www.bioobs.fr
- Site web CNEBS :  
www.biologie.ffessm.fr
- Site web fédéral :  
www.ffessm.fr

### Les expériences de la FFESSM, DORIS ET BioObs



Muséum  
national  
d'Histoire  
naturelle

La Fédération Française d'Études et de Sport Sous-Marins (FFESSM) développe deux outils en ligne de sciences participatives : DORIS pour Données d'Observations pour la Reconnaissance et l'Identification de la faune et de la flore Subaquatiques et Base pour l'Inventaire des Observations Subaquatiques pour BioObs. Ces deux outils sont dédiés à la communauté des plongeurs, en lien étroit avec le monde scientifique.

### Contexte/Objectifs

Le collège des instructeurs fédéraux de biologie de la FFESSM a souhaité en 2004 développer le projet d'un fichier en ligne qui puisse répondre aux attentes des plongeurs curieux de biologie, et au-delà à celles de tous les naturalistes.

Le projet DORIS est un fichier illustré des espèces subaquatiques de France métropolitaine et d'outre-mer qui a pour objectifs de :

- Permettre l'identification d'un maximum d'espèces vivantes qui peuvent être rencontrées par les plongeurs ;
  - Offrir une banque d'images et d'informations utilisables dans le cadre des formations FFESSM ;
  - Révéler la richesse des espèces aquatiques et donner le maximum d'informations à leur sujet ;
  - Signaler les espèces en danger et apporter toute précision permettant une prise en compte de la fragilité de l'environnement aquatique et de son évolution.
- Développé à partir de 2013, le projet BioObs est complémentaire à DORIS. Il a pour objectifs de :
- Identifier les espèces rencontrées au cours d'une plongée ;
  - Constituer un relevé de leurs observations sur une ou plusieurs plongées ;
  - Visualiser leur carnet de plongée naturaliste ;
  - Contribuer à une démarche scientifique d'inventaire des espèces ;
  - Connaître l'aire de répartition de chaque espèce ;
  - S'informer des espèces observables selon les différents sites.



Données d'Observations pour la Reconnaissance et l'Identification de la faune et de la flore Subaquatiques

### Méthodologie/Expérience

Les fiches de DORIS sont réalisées par des contributeurs et validées par des scientifiques. Elles servent de base à l'identification sur BioObs des espèces rencontrées lors des plongées. Les données récoltées sur BioObs sont, après validations transférées au Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) et alimentent l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN).



Base pour l'Inventaire des Observations Subaquatiques

## Difficultés rencontrées

Les difficultés rencontrées sont liées au financement limité par le budget de la FFESSM et l'absence de personnel permanent dédié.

Pour BioObs, la validation des observations par le MNHN est un point très positif, mais la faiblesse des ressources dédiées freine les validations.

## Descriptif technique/résultats

Les fiches DORIS sont réalisées par des contributeurs bénévoles (plus de 900) par apports d'informations ou de photographies. La rédaction est coordonnée par des correspondants régionaux (appelés « doridiens ») qui choisissent celles à réaliser, supervisent leur rédaction et leur vérification, puis les mettent en ligne. L'équipe de DORIS est constituée d'un comité de pilotage qui réalise le suivi de l'action et la coordination des doridiens.

Pour BioObs, le site internet dédié propose le téléchargement d'un exécutable permettant de remplir la base de données BioObs sans qu'il soit besoin d'être connecté en permanence. La possibilité est aussi donnée de renseigner la base directement en ligne par un formulaire de saisie.

Les saisies des observations se font par plongée (séquences d'observations), en renseignant différents items :

- La plongée, date et heure, localisation (cartographie et données GPS), noms du groupe (club) et de la palanquée ;
- Les observations réalisées sont renseignées en parcourant la liste des espèces, ou en utilisant des filtres. Chaque espèce doit être validée par un critère de certitude « j'ai vu et je suis sûr » ou « j'ai vu... mais j'ai des doutes » ;
- L'observateur doit renseigner son niveau de compétences, entre débutant, initié, confirmé et expert. Selon son niveau, il aura accès à un plus ou moins grand nombre d'espèces.

Une fois la saisie des observations réalisée, l'observateur valide celle-ci. Si l'observateur est connecté, les données entrent dans la base BioObs, elles sont validées par trois vérificateurs qualifiés puis transmises automatiquement au MNHN.

Les utilisateurs de BioObs peuvent lorsqu'ils ont renseigné leurs plongées, éditer leurs carnets d'observations. Ils peuvent aussi consulter en ligne les résultats d'observations par site de plongée renseigné pour choisir et préparer leurs sorties.

Les résultats de ces deux programmes sont :

- la mobilisation des plongeurs pratiquants (140 000 licenciés) ;
- la formation des plongeurs aux sciences participatives ;
- des partenariats entre fédération sportive, instituts de recherche et gestionnaires d'aires marines ;
- pour DORIS, 2 000 fiches et 20 000 photos. Un forum en ligne avec 12 000 photos ;
- pour BioObs, plus de 1 000 contributeurs et des relevés sur plus de 600 sites de plongées explorés.

Les bases de données des deux programmes sont consultables en ligne sur l'ensemble des outils numériques.

## Coût du projet

DORIS :  
Gestion du site :  
16 000 heures bénévoles/an.

BioOBS :  
Gestion du site :  
1 500 heures bénévoles/an.

## Perspectives

La perspective pour les deux programmes est la refonte des sites internet afin de renforcer leur attractivité et leur ergonomie.

Un partenariat avec l'Agence des Aires Marines Protégées est en place à ce sujet.

Pour BioObs, le déploiement est en cours, il s'accompagnera d'ajouts de nouveaux protocoles scientifiques utilisables par les plongeurs.



## FORMATION DE CADRES NAUTIQUES

### Territoire



Parc naturel régional de la  
Narbonnaise en Méditerranée  
Natura 2000  
FR9112007\_Étangs du Narbonnais



### La voile sur les étangs de l'Aude



### Contexte/Objectifs

Lors d'une réunion de concertation entre les usagers de l'étang de La Palme, le président du Comité Départemental de Voile de l'Aude (CDV 11) a exprimé le besoin d'augmenter le niveau de connaissance de l'environnement des encadrants d'activités nautiques du département. Onze bases nautiques sont affiliées à la Fédération Française de Voile (FFV). Parmi celles-ci plusieurs exercent leurs activités sur les étangs de la Narbonnaise. Les objectifs sont :

- Sensibiliser et faire participer les moniteurs et aides-moniteurs de voile à la sensibilisation et à l'information sur les richesses et les enjeux liés aux sites de pratiques ;
- Accueillir les moniteurs de voile comme des intervenants dans le réseau des animateurs du parc.

### Méthodologie/Expérience

Les agents du Parc Naturel Régional (PNR) de la Narbonnaise en Méditerranée sont intervenus, après concertation avec le CDV de l'Aude, auprès des bases de voile du département pour apporter des outils et de la connaissance environnementale aux centres nautiques pratiquant la voile.

Cela s'est concrétisé par :

- Une demi journée d'initiation à l'environnement dans le cadre de la formation des assistants moniteur de voile dispensée par la FFV chaque année ;
- Une rencontre bisannuelle entre les moniteurs permanents et les agents du PNR;
- La fourniture de fiches thématiques et un CD-ROM de ressources documentaires pour leur permettre d'approfondir ;
- La mise en place dans les bases de panneaux d'informations sur les caractéristiques environnementales des espaces de pratiques.

### Contacts

Parc naturel régional de la  
Narbonnaise en Méditerranée  
[www.parc-naturel-narbonnaise.fr](http://www.parc-naturel-narbonnaise.fr)

**Responsable** : Kattalin Fortuné-Sans  
Tél. : 04.68.44.17.60  
[k.fortune@parc-naturel-narbonnaise.fr](mailto:k.fortune@parc-naturel-narbonnaise.fr)

**Autre contact** : Vincent Ghoris  
Président du CDV de l'Aude  
[vincent.ghoris@orange.fr](mailto:vincent.ghoris@orange.fr)

### Partenaires et gouvernance associés au projet

Comité départemental de Voile de l'Aude ;  
Conseil général de l'Aude /Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires de pratique des sports de nature [CDESI].

### Descriptif technique/résultats

S'il n'y a pas eu d'évaluation formelle de cette action, le PNR, le CDV de l'Aude et les bases de voile sont satisfaits du partenariat mis en place. Les temps de formation

## Coût du projet

- La majeure partie des coûts de ce programme a été supportée par le PNR de la Narbonnaise en Méditerranée sous forme de temps de travail. Les temps de formation et la création de l'affiche disposée dans les structures et des fiches représentent l'équivalent de 20 jours de travail, dont 7 par an pour les temps de formation.
- Les panneaux d'affichage ont été réalisés en régie.
- Le coût d'impression des fiches et affiches a été supporté par le Comité Départemental de Voile de l'Aude pour un montant à hauteur de 500 €, soit un jeu de fiches et un panneau pour chacune des trois structures.

## En savoir plus

[www.parc-naturel-narbonnaise.fr/en\\_actions/natura\\_2000](http://www.parc-naturel-narbonnaise.fr/en_actions/natura_2000)

sont reconduits tous les ans.

Un moniteur de voile est entré dans le groupe des intervenants « environnement » référencés par le PNR. Ce dernier souhaite que cet effectif augmente dans les prochaines années.

## Perspectives

Les objectifs définis pour cette action ont été atteints.

L'action, valorisée au sein de la CDESI de l'Aude, a permis d'étendre les formations « environnement » aux moniteurs d'autres supports nautiques sur le territoire du PNR. Elle a aussi permis aux agents du PNR et aux opérateurs nautiques de se connaître et de reconnaître leurs compétences mutuelles. Cela représente pour le gestionnaire plus de facilité dans la gestion des usages, et une implication plus importante des opérateurs nautiques dans la gestion du territoire.

La formation courte des moniteurs et aides-moniteurs se poursuit. Une nouvelle formation va être mise en place à destination des moniteurs de kite surf et de voile sur un cursus de 6 jours plein (formation approfondie). Elle sera constituée d'apports de connaissances environnementales et de méthodologie pédagogique.

Cette action partagée entre le PNR et le CDV Aude a initié une démarche prospective de la CDESI 11.

Elle a commandé au PNR une étude intitulée «Schéma de développement raisonné des sports et loisirs de nature dans le Parc naturel régional de la Narbonnaise (PNR 2012)».

[www.enplr.org/IMG/pdf/11\\_Etude\\_pour\\_un\\_schema\\_de\\_developpement\\_sports\\_de\\_nature\\_Thierry\\_Laniesse\\_PNR\\_NM.pdf](http://www.enplr.org/IMG/pdf/11_Etude_pour_un_schema_de_developpement_sports_de_nature_Thierry_Laniesse_PNR_NM.pdf)

ESPACE NATUREL PROTÉGÉ ...  
des milieux partagés

Pratique de Voile et Kite  
réserve aux oiseaux  
Zone de pêche

Vous êtes dans une zone naturelle parlez-en à votre moniteur...

**LIMITEZ** votre **IMPACT**  
dans la pratique de votre **ACTIVITÉ**

FFVL  
Aude  
Conseil Général  
CDV Voile  
Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée  
LE PNR L'AUDE

Découvrir, Respecter,  
Partager des espaces de pleine nature.

## FORMATION DE CADRES NAUTIQUES

### Territoire



Formation d'État à couverture nationale  
Natura 2000

FR 5310094 « RADE DE LORIENT »  
FR 5310093 « Baie de Quiberon »  
FR 5300027 « Massif dunaire de Gâvres –  
Quiberon et zones humides associées »



### L'environnement dans la formation à l'ENVS



### Contexte/Objectifs

Le développement d'un réseau d'aires marines protégées et parallèlement l'augmentation de la pratique des sports de nature sur le littoral et en mer nécessitent la prise en compte des aspects environnementaux par les gestionnaires, encadrants et pratiquants sportifs. Dans ce cadre, l'École Nationale de Voile et des Sports Nautiques (ENVS) a répondu à la demande du ministère en charge des Sports d'intégration du développement durable au cœur des formations avec pour finalité de mettre le moniteur d'activités nautiques en position de sentinelle du milieu et d'ambassadeur de bonnes pratiques.

Pour ce faire, l'ENVS dispose de 3 atouts importants :

- Le site de pratique de l'ENVS remarquable sur le plan environnemental... et donc protégé ! (Natura 2000, Conservatoire du Littoral, arrêté de protection de biotope, Opération Grand Site de France) ;
- Un large panel d'activités représentées sur ce site : kitesurf, surf, SUP, voile, char à voile, canoë-kayak, cerf-volant, moutain board, équitation... ;
- L'ENVS peut s'appuyer sur 4 partenariats, le Syndicat Mixte Grand Site Gâvres Quiberon (SMGSGQ), le Conservatoire du Littoral, l'Institut Universitaire Européen de la Mer (IUEM) et les fédérations sportives.

Les objectifs de formation :

- Identifier les différentes catégories d'aires marines protégées et leurs particularités de fonctionnement ;
- Comprendre les problématiques liées à la pratique du kitesurf et du surf dans les AMP et notamment sur le Grand Site Gâvres Quiberon ;
- Visualiser les incidences possibles sur les habitats et les espèces ;
- Déterminer les implications pour les pratiquants et les encadrants sportifs professionnels du kitesurf et du surf.

### Contacts

École Nationale de Voile et des  
Sports Nautiques (ENVS)  
[www.envs.sports.gouv.fr](http://www.envs.sports.gouv.fr)

**Responsable** : Patrick Dérogis  
Tél. : 06 22 82 11 09  
[patrick.derogis@envs.sports.gouv.fr](mailto:patrick.derogis@envs.sports.gouv.fr)

### Méthodologie/Expérience

La méthodologie mise en place sur le module de formation :

- Lier l'ensemble des apports en centre de formation avec les réalités professionnelles ;
- Utiliser la période de formation en entreprise comme ancrage territorial des savoirs ; connaissance des acteurs, des habitats et des espèces sensibles de l'environnement du site de pratique ;
- Construire des compétences par la mise en action des stagiaires tout au long de la formation.

## Coût du projet pour l'AMP

- Le partenariat repose sur une mise à disposition de personnels par le SMGSGQ (directeur adjoint et animateur nature), du CELRL (gardes), de l'ENVSN (formateur) et un échange entre les stagiaires de l'IUEM (public support) et les BP stagiaires.
- Sur le BP kitesurf, l'investissement de l'ENVSN (Professeur) correspond au temps de préparation (interventions + organisation interne) pour 3 jours et 7 jours de vis à vis pédagogique, pour une valorisation à hauteur de 2100 €

## En savoir plus

[www.envsn.sports.gouv.fr](http://www.envsn.sports.gouv.fr)

## Partenaires et gouvernance associés au projet

Le Syndicat Mixte Grand Site Gâvres Quiberon, le Conservatoire du Littoral, l'IUEM et les fédérations sportives.

## Descriptif technique/résultats

Outre les périodes d'apports de connaissances en salle de cours, ces formations sont construites autour de rencontres et de travaux avec des professionnels et des étudiants en gestion de l'environnement littoral.

- **La sortie « du parking à la plage »**, rencontre d'un animateur nature sur un site protégé à forte pratique d'activités nautiques :
  - Prendre conscience des incidences potentielles liées à la pratique sportive ;
  - Comprendre les mesures de prévention et les bonnes pratiques ;
  - Découvrir des espèces et du littoral ;
  - Percevoir l'intérêt à l'éducation à l'environnement ;
- **Le chantier nature**, du génie écologique avec les gardes du littoral :
  - Participer à l'entretien d'un espace naturel sensible ;
  - Recueillir des informations sur les habitats et espèces ;
  - Bénéficier des retours d'expérience des gardes ;
- **La stratégie fédérale** : l'exemple de la Fédération Française de Vol Libre (FFVL) :
  - Rencontrer la cadre technique responsable des questions environnementales à la FFVL ;
  - Illustrer les recommandations de la FFVL sur le thème de l'environnement ;
  - Identifier les situations problèmes et en déduire les stratégies gagnantes ;
- **Le partenariat avec l'IUEM**, rencontre avec des Master Expertise et Gestion de L'Environnement Littoral (EGEL) :
  - Être sensibilisé aux enjeux environnementaux sur le littoral ;
  - Faire découvrir le kitesurf aux étudiants et les problématiques spécifiques à la pratique ;
  - Construire une culture commune.
- **Le projet en entreprise** :
  - Intégrer la dimension environnementale dans la construction d'un projet de manifestation ou de développement d'activité sportive ;
  - Évaluer les forces et les contraintes liées au niveau de protection environnementale du site où se déroule l'action ;
  - Rencontrer le gestionnaire ou l'animateur nature de son site de pratique lors du stage en alternance afin d'échanger sur les bonnes pratiques et se positionner en sentinelle du littoral.

## Perspectives

- Évaluer les stagiaires dans leur emploi en entreprise et suivre la mise en pratique des recommandations environnementales dans la pratique professionnelle des encadrants ainsi formés à l'issue de la formation ;
- Évaluer la portée de la diffusion du message sur les élèves des moniteurs de kitesurf et de surf (sensibilisation, modification comportementale).

# Bonnes pratiques de gestion des sports de nature dans les aires marines protégées

## FORMATION DES PRATIQUANTS

### Territoire



### Explorer et préserver en kayak de mer



### Contexte/Objectifs

Les acteurs de la gestion des espaces naturels protégés et les pratiquants des activités de kayak de mer se connaissent peu. Le fonctionnement des usagers du kayak de mer n'est pas toujours clairement compris par les gestionnaires d'espaces naturels, et les enjeux liés aux espaces naturels peuvent être méconnus par les usagers.

### Contacts

Association Interactions  
Pleine Nature  
[www.interactions-pleinenature.org](http://www.interactions-pleinenature.org)

**Responsable** : Jean Marc Terrade  
Tél. : 06 75 11 50 51  
[jean-marc@interactions-pleinenature.org](mailto:jean-marc@interactions-pleinenature.org)

### Méthodologie/Expérience

L'expérience vise l'organisation et la mise en place de formations des pratiquants de kayak de mer en association avec les gestionnaires d'espaces naturels.

Les objectifs sont :

- Faire évoluer les comportements des pratiquants ;
- Rendre les pratiquants acteurs de la gestion et de la protection de leur environnement ;
- Valoriser les pratiques exemplaires et la veille environnementale ;
- Créer des liens entre pratiquants et gestionnaires d'espaces naturels.

La création de ce programme a été réalisée en concertation avec l'association nationale Connaissance du Kayak de mer (CKMer) et le Comité Régional Bretagne de Canoë-kayak (CRBCK). Le programme a été soumis à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Régional de Bretagne pour financement et conseil technique. L'association a fait appel à des partenaires aux différents stades de la réalisation du programme.

### Témoignages

*« Ce week-end m'a beaucoup apporté sur les richesses de notre littoral, sur ma responsabilité en tant que kayakiste, afin de ne pas nuire au milieu qui nous entoure. Je pense que ces week-end "formation" sont essentiels, car nous manquons souvent de connaissances, malgré notre désir de bien faire ».*

**Pratiquant de kayak de mer**

### Partenaires et gouvernance associés au projet

- Représentants des pratiquants : Connaissance du Kayak de Mer (CKMer), Comité Régional Bretagne de Canoë Kayak (CRBCK), Canoë-Kayak Club de Vannes (CKCV), centre nautique Loguivy Paimpol.
- Associations de protection de l'environnement : Vivarmor Nature, Association Pour l'Étude et la Conservation des Sélaciens (APECS), Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), Groupe d'Études Ornithologiques des Côtes-d'Armor (GEOCA), Association Manche Atlantique Pour la Recherche Archéologique dans les îles (AMARAI), Bretagne Vivante.
- Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, Agence de l'eau Loire Bretagne, Région Bretagne.

### Descriptif technique/résultats

Les temps de regroupement de formation à destination des pratiquants ont été co-construits avec des structures locales, le centre nautique Loguivy-Paimpol et le



## Difficultés rencontrées

- Les difficultés rencontrées tiennent à la dispersion des pratiquants dans différentes sphères d'organisations (Fédération délégataire, associations non affiliées et pratiquants auto-organisés).
- La tension économique amène les associations de protection et d'éducation à l'environnement à se positionner en prestataires plutôt qu'en partenaires, ce qui augmente le coût des projets menés.

## Coût du projet

- Coût total 12 837 €
- Coût par temps de regroupement 2500 €
- Coût de création du livret 6900 €
- Une partie de ces coûts correspond à la valorisation du bénévolat des membres de l'association.

## En savoir plus

[www.interactions-pleinenature.org](http://www.interactions-pleinenature.org)

## Territoire



- FR5300028 — Ria d'Étel

## Contacts

Syndicat Mixte de la Ria d'Étel  
[ria-etel.n2000.fr](http://ria-etel.n2000.fr)

**Responsable** : Charlotte Izard  
Tél. : 02.97.55.25.64  
[natura2000@ria-etel.com](mailto:natura2000@ria-etel.com)

Canoë-Kayak Club de Vannes (CKCV).

- La formation a été dispensée par le permanent de l'association et des intervenants d'associations de protection de l'environnement (Bretagne vivante, VivArmor nature) ;
- Les débats avec des gestionnaires d'espaces naturels ont permis de rassembler des intervenants d'associations, de collectivités territoriales et du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL). Cela a favorisé les échanges entre les gestionnaires d'espaces naturels et les pratiquants de kayak de mer.

Ces temps de regroupement ont donné lieu à des bilans et des évaluations auprès des participants publiés sur le site de l'association.

Un livret de 16 pages présentant les caractéristiques des milieux rencontrés par les pratiquants du kayak de mer, des informations sur les incidences que peut avoir la pratique sur la faune et la flore et des règles de bonnes conduites a été réalisé avec le concours d'associations d'études et de protection de la nature en Bretagne. Cette publication a été distribuée à 7500 exemplaires (pour environ 3500 licenciés en Bretagne).

Il y a une forte demande de la part des pratiquants pour participer à des regroupements sur lesquels il y a des échanges avec des naturalistes et des gestionnaires. Les propositions de regroupement de ce type sont très peu importantes et à l'initiative des structures associatives du kayak de mer. Les échanges entre les différents acteurs sont faciles et fructueux.



Des connaissances pour aller plus loin...

Page de garde du Livret

## Perspectives

- L'association Interactions pleine nature a pour objectif d'initier des démarches afin qu'elles soient dupliquées. Ainsi elle travaille à la mise en place d'un observatoire participatif du littoral. De plus deux clubs bretons et l'association CKMer poursuivent actuellement les programmes initiés.

## Opportunité d'actions en Ria d'Étel

Dans le cadre de la fête de la science de 2010, la chargée de mission Natura 2000 de la Ria d'Étel a souhaité organiser avec le club de kayak local une sortie découverte de la Ria pour faire connaître le site et la politique Natura 2000.

Il s'agissait ici de saisir l'opportunité de l'utilisation d'un engin de déplacement doux pour faire découvrir la richesse d'un milieu naturel remarquable.

Cette organisation, qui a rencontré un vrai succès populaire, a permis aux acteurs du site de mieux se connaître.

Le cercle nautique a ainsi pu renforcer la part de sensibilisation et de découverte dans les activités qu'il propose, mais aussi de mettre en situation de veille environnementale les moniteurs de la structure par rapport aux enjeux de protection du site.



# Bonnes pratiques de gestion des sports de nature dans les aires marines protégées

## DIAGNOSTIC TERRITORIAL APPROFONDI



### Territoire

Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale (PNMEPMO).  
Réserve naturelle de la Baie de Somme ;  
Réserve naturelle de la Baie de Canche.  
Natura 2000 :  
FR2200346 Estuaires et littoral picards ;  
FR2210068 Estuaires et littoral picards ;  
FR3100481 Dunes et marais arrière-littoraux de la plaine maritime picarde ;  
FR3112004 Dunes de Merlimont ;  
FR3110038 Estuaire de la Canche.

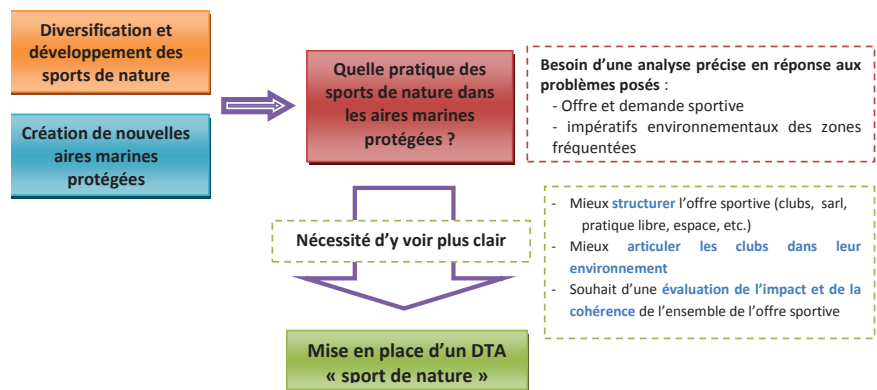


**DRJSCS Nord-Pas-de-Calais**  
Direction Régionale de la Jeunesse,  
des Sports et de la Cohésion Sociale  
[www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.drjscs.gouv.fr)

### Contexte/Objectifs

La mission d'étude pour la création d'un Parc Naturel Marin (PNM) à l'ouvert des trois estuaires Canche, Authie et Somme a identifié le besoin de disposer d'un état des lieux en matière d'activités de sports et loisirs, des pressions potentielles associées et des opportunités de développement des sports de nature sur le périmètre envisagé. Le Parc Naturel Marin des Estuaires Picards et de la Mer d'Opale (PNMEPMO) créé en décembre 2012 dispose d'une orientation de gestion concernant notamment les sports de nature : « développer de manière durable les activités économiques actuelles (tourisme, sports et loisirs en mer,...), ou futures, en restant ouvert à l'innovation et à de nouveaux usages ». Cette orientation doit être mise en œuvre dans le cadre de la rédaction du plan de gestion du PNMEPMO dans le contexte suivant :

- La zone littorale est un espace naturel qui devient de plus en plus un espace de loisir et concentre la fréquentation et les usages des pratiquants de sport de nature, dans le temps et dans l'espace (complexité de l'approche des pratiques auto-organisées) ;
- La multiplicité des acteurs et intervenants dans le domaine de la gestion du littoral et des sites naturels protégés complexifie la gouvernance et la lisibilité pour les pratiquants de sports de nature.



Les besoins sont donc :

- Des besoins de connaissance :  
Pour adapter l'offre sportive aux besoins des usagers, mais également les pratiques aux sensibilités environnementales, et accompagner ou guider la structuration des clubs, autant de problématiques auxquelles sont régulièrement confrontés les pratiquants de sports nature et leurs représentants ainsi que les gestionnaires d'espaces naturels protégés.
- Des besoins de coordination :

La mise en synergie de ces acteurs revêt une grande difficulté, sauf si l'ensemble des partenaires parvient à s'accorder sur un projet de territoire, à partir d'un diagnostic partagé.

Pour répondre à ces besoins, il a été décidé, au cours de la mission d'étude, la mise en place d'un Diagnostic Territorial Approfondi (DTA) « sport de nature » avec la motivation suivante : établir une vision partagée sur des objectifs à long terme (15 ans), avec les acteurs des sports de nature, afin d'améliorer la compréhension des

### Contacts

Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale

#### Responsable :

Nicolas Jannic  
Tél. : 03 21 99 15 80  
[nicolas.jannic@aires-marines.fr](mailto:nicolas.jannic@aires-marines.fr)  
[parcmarin.epmo@aires-marines.fr](mailto:parcmarin.epmo@aires-marines.fr)

pratiques sur le territoire par les usagers libres ou fédérés, en vue d'identifier des sites et des comportements adaptés à la préservation du milieu marin.

Cet outil de diagnostic doit permettre de dresser un état des lieux, de fournir des éléments pour la rédaction du plan de gestion du PNMEPMO concernant les sports de nature et à terme fournir des éléments pour orienter l'action du PNMEPMO.

Ce travail a été élaboré en lien avec la Direction Régionale Jeunesse et Sport et Cohésion Sociale (DRJSCS) Nord-Pas-de-Calais et bénéficie de son assistance technique et financière.

## En savoir plus

[www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Parcs-naturels-marins/Parc-naturel-marin-des-estuaires-picards-et-de-la-mer-d-Opale](http://www.aires-marines.fr/L-Agence/Organisation/Parcs-naturels-marins/Parc-naturel-marin-des-estuaires-picards-et-de-la-mer-d-Opale)

## Méthodologie/Expérience

Le DTA est une démarche d'analyse croisée de l'offre et de la demande sportive locale avec les objectifs de préservation des espèces et habitats naturels fréquentés par les activités sportives. Cette méthode concertée de diagnostic est définie par un cahier des charges, qui précise :

- Les enjeux de la démarche engagée, les objectifs poursuivis et les résultats attendus ;
- Les modalités de mise en œuvre et de suivi.

En prenant en compte les :

- Aspects environnementaux : interactions et incidences sur les milieux naturels ;
- Aspects socio-économiques : utilisation de l'espace pour les loisirs et pour les activités professionnelles, et éventuels conflits d'usage pouvant en résulter.

## Partenaires et gouvernance associés au projet

Les services de l'état : DRJSCS, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) ;

Les gestionnaires du territoire : collectivités, gestionnaires d'espaces protégés ; les représentants du mouvement sportif : comités régionaux, départementaux et clubs locaux sportifs et professionnels partenaires ;

Les représentants du tourisme et de l'éducation à l'environnement.

En raison de son caractère pilote (premier DTA sur un PNM, en inter-région) : l'École Nationale de Voile et des Sports Nautiques (ENVS), le Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN) et l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP).

## Descriptif technique/résultats

Le DTA fournit une base à la rédaction du plan de gestion du parc naturel marin. Il est constitué de :

- Un diagnostic des activités de sports de nature sur le littoral (offre et demande) ;
- Une évaluation des incidences et une réflexion sur les moyens de les réduire ;
- Un croisement des objectifs de protection des espaces naturels avec la pratique des sports de nature ;
- Un travail concerté entre gestionnaires d'espaces naturels et acteurs du sport (implication des professionnels et valorisation des bonnes pratiques) ;
- Les bases d'une feuille de route partagée dans laquelle chaque acteur peut s'investir.

Les propositions de pistes de progrès, de scénarii de développement sont présentées à l'ensemble des partenaires associés à la démarche et servent de support pour l'écriture du plan de gestion. Les initiatives existantes ont vocation à être valorisées et mutualisées par une diffusion des informations :

- Au près des sportifs : information et sensibilisation ;
- Au près des gestionnaires : apport de références mobilisables pour résoudre des problématiques locales.

## Perspectives

- Les conclusions du DTA ont vocation à être utilisées pour l'écriture du plan de gestion du parc naturel marin sur la thématique des sports de nature. Elles constitueront un projet partagé qui sera décliné en plan d'action annuel.

## Coût du projet

Pour la DRJSCS Nord Pas de Calais, 14 jours de temps agents consacré à l'accompagnement du territoire.

## CRÉATION COLLABORATIVE D'UNE CHARTE ACTIVITÉS NAUTIQUES



### Charte des activités nautiques en Corse



### Contexte/Objectifs

La création d'une charte a été initiée en 2011 sous l'impulsion de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS), lors des premières rencontres « sports de nature, territoires et développement durable » au festival du vent de 2011 à Calvi.

À l'issue des quatre tables rondes organisées, il a été acté :

- De programmer des réunions de travail communes à tous les acteurs professionnels et institutionnels de la mer ;
- De travailler sur les problématiques identifiées lors de travaux de groupe ;
- De s'appuyer sur les engagements déjà en place dans les activités nautiques ;
- D'anticiper le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000.

Une première réunion en décembre 2011 pose le principe des échanges entre les acteurs et les premiers axes de travail :

- S'appuyer sur une démarche volontaire et constructive des participants ;
- Aborder tous les sujets, en lien avec les activités nautiques ;
- Travailler à l'échelle de la région Corse ;
- **Créer une « charte nautique » ;**
- **Organiser les travaux autour de deux axes : la protection des habitats et la protection des espèces.**

### Contacts

Direction Régionale de la Jeunesse,  
des Sports et de la Cohésion  
Sociale de Corse (DRJSCS)  
[www.corse.drjscs.gouv.fr](http://www.corse.drjscs.gouv.fr)

**Responsable :**

Christophe Lemonnier  
Tél. : 04 95 29 67 69  
[christophe.lemonnier@drjscs.gouv.fr](mailto:christophe.lemonnier@drjscs.gouv.fr)

**Autre contact :**

Joel Raffalli  
[joel.raffalli@drjscs.gouv.fr](mailto:joel.raffalli@drjscs.gouv.fr)

### Méthodologie/Expérience

**Le fonctionnement des groupes de travail :**

- Les réunions de travail sont organisées par thème. Les comptes rendus sont partagés et corrigés, avant validation de la version définitive des documents ;
- La volonté de sortir la « charte nautique » avant l'été 2012.

Après avoir fait émerger les différentes questions et problématiques, les acteurs ont noté la difficulté à faire évoluer rapidement le fonctionnement des pratiquants individuels auto-organisés. Ils ont donc acté la restriction, dans un premier temps, des travaux au secteur professionnel.

**Les atouts :**

- Les opérateurs nautiques s'accordent sur la nécessité d'une approche commune avec les gestionnaires d'espaces naturels pour mettre en œuvre une protection.

**Les travaux des deux groupes (habitats et espèces) ont mis en lumière des besoins en terme de :**

1. Communication autour de la « charte nautique en Corse » :
  - Créer un site internet dédié ;
  - Communiquer vers le grand public, presse, salons ;
  - Créer une affiche sur les pratiques écoresponsables dans le nautisme.

## Témoignages

« Des grands principes ont sous-tendu à la création de la charte :

- Transformer les "obligations administratives" en "éléments de développement des structures" (reconnaissance, publicités...)
- Avoir une vision à moyen terme pour garder les acteurs mobilisés
- Militer et valoriser les pratiques nautiques "écoresponsables" dans et hors des sites protégés
- Lors de la première réunion de travail, faire émerger les vrais problèmes de terrain ; il n'y a pas de place pour les non-dits, pour les postures de principe ou "on verra plus tard"...
- Lancer les travaux à partir de la protection des habitats et des espèces qui sont des éléments transversaux aux activités nautiques, et non pas par activité où chacun se rejette mutuellement la faute. »

**Christophe Lemonnier**  
DRJSCS Corse

2. Animation autour de la charte :
  - Inciter à la signature de la charte par les acteurs ;
  - Définir et apporter des annexes de la charte ;
  - Mettre en place un comité de pilotage de la charte nautique en Corse.

Les ateliers de travail ont réuni une trentaine de représentants de toutes structures confondues.

### Ce travail a abouti à :

- La rédaction d'une charte d'engagements pour une pratique écoresponsable des loisirs nautiques. Elle a été signée par les partenaires le mercredi 8 août 2012 ;
- La création d'une affiche promotionnelle distribuée dans les structures touristiques, dans les ferries et dans les structures signataires ;
- L'élaboration d'un portail internet.

## Partenaires et gouvernance associés au projet

L'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), la Direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), le Parc Naturel Régional (PNR) de la Corse et le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) Corse, accompagnés des professionnels des sports nautiques.

## Descriptif technique/résultats

Le contenu de la charte :

1. Engagements d'ordre généraux
  - Respecter la réglementation en vigueur ;
  - Favoriser la cohabitation avec les autres usagers du milieu marin ;
  - Veiller à l'étalement des visites pour respecter le seuil de tolérance écologique des sites ;
  - Utiliser de manière privilégiée la toponymie en langue corse et les appellations locales des espèces.
2. Engagements pour la protection des habitats
  - Préserver les fonds et les écosystèmes littoraux ;
  - Privilégier l'utilisation des coffres d'amarrages et les zones sableuses pour le mouillage forain ;
  - S'équiper d'une ancre adaptée et la nettoyer pour éviter la propagation d'espèces invasives ;
  - Préserver la qualité des eaux par des pratiques écoresponsables .
3. Engagements pour la protection des espèces
  - Préserver la ressource halieutique, prélever seulement pour la consommation du jour, favoriser la relâche et le marquage des poissons ;
  - Au-delà des tailles minimales légales, limiter les prises, aux tailles recommandées par les scientifiques ;
  - Éviter le dérangement des espèces, en mer et à terre ;
  - Respecter les protocoles d'approche des cétacés.

## En savoir plus

[www.charte-ecoloisirsnautiquescorse.fr](http://www.charte-ecoloisirsnautiquescorse.fr)

## Perspectives

- Intégrer la charte nautique dans le dispositif régional de développement des activités nautiques CAP-nautic ;
- Mettre en place un système de « labellisation » des structures signataires de la charte ;
- Réaliser la promotion des structures vertueuses ;
- Mettre en place des formations pour les professionnels permanents et saisonniers.

## CHARTE DE BONNES PRATIQUES DES PRESTATIONS ENCADRÉES

### Territoire



Parc naturel marin d'Iroise  
Natura 2000  
FR 5300018 Ouessant - Molène;  
FR 5300072 Ouessant - Molène;  
FR 5302006 Côtes de Crozon;  
FR 5302007 Chaussée de Sein;  
FR 5312004 Camaret.



### Découverte du milieu naturel en Iroise



### Contexte/Objectifs

Le Parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI) a, parmi ses objectifs, la protection du patrimoine naturel et le développement raisonné des activités nautiques et de découverte de l'espace marin compatibles avec la protection des écosystèmes marins. Les prestataires de découverte sur supports nautiques, professionnels intervenant à titre commercial dans ces milieux sensibles, doivent œuvrer dans ce même but. Ils se doivent également de relayer les messages du parc marin et de démontrer au grand public qu'il est possible de visiter des sites naturels protégés tout en étant respectueux de la flore et de la faune sauvage.

Cette volonté est confortée par un arrêté ministériel paru en 2011 qui interdit la perturbation intentionnelle des mammifères marins.

### Méthodologie/Expérience

Cette démarche de mise en place d'une charte sur l'archipel de Molène découle du constat de la possibilité de dérangement des mammifères marins (essentiellement le phoque gris et le grand dauphin) par les activités de loisirs et de découverte. Elle s'applique de façon expérimentale sur une partie du parc naturel marin d'Iroise, l'archipel de Molène.

### Partenaires et gouvernance associés au projet

La charte est issue d'un travail de concertation avec les prestataires. Elle est soutenue par l'ensemble des propriétaires et gestionnaires d'espaces naturels maritimes et terrestres du secteur concerné (Réserve naturelle nationale d'Iroise, Conservatoire du Littoral, Office National de la chasse et de la Faune Sauvage, Conseil général du Finistère, propriétaire privé, etc.). Elle a été validée par le conseil de gestion du parc marin en mai 2012.

### Contacts

Parc naturel marin d'Iroise  
[www.parc-marin-iroise.fr](http://www.parc-marin-iroise.fr)

**Responsable** : Romain Hubert  
Tél. : 02.98.44.41.91  
[romain.hubert@aires-marines.fr](mailto:romain.hubert@aires-marines.fr)

### Descriptif technique/résultats

Cette charte est accompagnée tous les ans d'un temps de formation d'une journée, généralement au début du mois d'avril et d'une réunion de bilan en fin d'année lors de laquelle des évolutions du contenu de la charte peuvent être proposées. Le temps de formation permet de faire un point sur l'actualité du parc marin et d'apporter de la connaissance sur les milieux, les espèces et les activités.

Elle donne lieu à la signature de la charte par les opérateurs nautiques, qui peuvent s'afficher en tant que partenaires du PNMI.

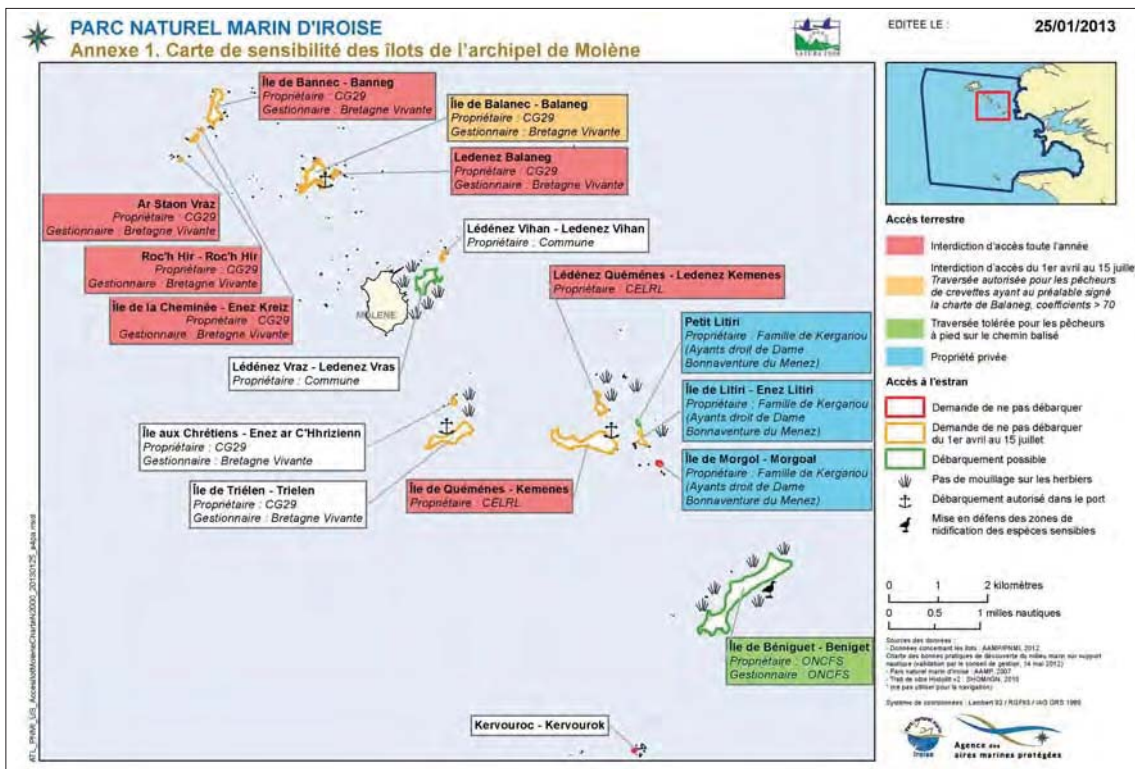
## Difficultés rencontrées

- La définition à l'échelon local des perturbations intentionnelles des mammifères marins.
- La limite de l'engagement volontaire en cas de non respect de la charte.

## Les items de la charte :

### Les engagements du prestataire:

- Nature de la prestation : il est demandé au prestataire de ne pas cibler uniquement les espèces remarquables comme les phoques ou les dauphins, mais bien de valoriser l'ensemble du patrimoine de l'Iroise ;
- Débarquement : le prestataire s'engage à respecter la réglementation et les recommandations pour les débarquements sur les estrans et îlots définis comme sensibles par les gestionnaires d'espaces naturels. Le débarquement des chiens est proscrit ;
- Prélèvements : le prestataire ne pratique ni n'encourage les prélèvements d'éléments biotiques ou abiotiques. Pour les prestations de pêche de loisir, il favorise le « no kill » ;
- Le prestataire limite les sources de bruits qu'il peut engendrer par sa pratique.



Carte annexée au formulaire de la charte prestataires

- Approche des mammifères marins : le prestataire adopte des règles simples de non-intrusion ;
- Pratiques nautiques : Les ports et zones aménagées pour le débarquement doivent être privilégiés, les mouillages sont réalisés en dehors des zones d'herbiers de zostères. Limitation de l'utilisation de peinture antisalissure (antifouling) aux grosses unités, avec utilisation de produits reconnus comme peu agressifs pour l'environnement ;
- Formations, observation et communication : les commandants de navire participent au temps de

formation et de bilan annuels. Ils participent aussi au réseau des observateurs du parc. Le prestataire peut utiliser dans sa communication le logo du parc assorti de l'annotation « partenaire + l'année de signature ».

### Les engagements du parc marin :

- Communication : Le parc marin présente les prestataires signataires sur son site internet et il leur fournit des exemplaires de ses outils de sensibilisation ;
- Formations et observations: Le parc marin organise chaque année une formation et une réunion de bilan à destination des prestataires.

### Résiliation de la charte :

La volonté d'un prestataire de ne plus adhérer à la charte ou le non-respect des articles de celle-ci entraîne son annulation immédiate.

## Perspectives

- En 2015, le parc souhaite étendre ce type de démarche à l'ensemble de son territoire, et donc multiplier le nombre de prestataires impliqués dans cette approche.
- Une réflexion est envisagée au niveau national sur un système d'autorisation pour les prestataires d'activités de découverte du milieu marin à mener au niveau national.

## En savoir plus

[www.parc-marin-iroise.fr](http://www.parc-marin-iroise.fr)

## ENGAGEMENTS RELATIFS AUX MANIFESTATIONS NAUTIQUES

### Territoire



Parc Naturel Marin d'Iroise  
Natura 2000  
FR 5300018 Ouessant - Molène ;  
FR 5300072 Ouessant - Molène ;  
FR 5302006 Côtes de Crozon ;  
FR 5302007 Chaussée de Sein ;  
FR 5312004 Camaret.



### Élaboration d'une charte en Iroise



### Contexte/Objectifs

Le Parc Naturel Marin d'Iroise (PNMI) a, parmi ses objectifs, la protection du patrimoine naturel remarquable de l'Iroise et le développement raisonné des activités nautiques et de découverte de l'espace marin compatibles avec la protection des écosystèmes marins. Il est animateur de cinq sites Natura 2000 et son plan de gestion vaut document d'objectif Natura 2000. Depuis 2011, le parc marin aide les organisateurs de manifestations nautiques dans la constitution de la partie évaluation des incidences Natura 2000 de leur dossier de déclaration préalablement à l'envoi à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Le parc marin a souhaité mettre en place une démarche de charte Natura 2000 engageant les signataires sur 5 ans, cela leur permet de ne pas avoir à réaliser une évaluation des incidences pour les manifestations qui se répètent annuellement sous réserve de respecter les prescriptions de la charte. Cela permet de simplifier les démarches des organisateurs de petites manifestations nautiques (moins de 100 000 € de budget) qui ne donnent pas lieu à la délivrance d'un titre national ou international, pour peu qu'elle ne concerne pas des engins motorisés ou que l'organisateur ne bénéficie pas d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

### Contacts

Parc naturel marin d'Iroise  
[www.parc-marin-iroise.fr](http://www.parc-marin-iroise.fr)

**Responsable** : Romain Hubert  
Tél. : 02.98.44.41.91  
[romain.hubert@aires-marines.fr](mailto:romain.hubert@aires-marines.fr)

### Méthodologie/Expérience

Le parc marin a travaillé à la rédaction d'une « Charte Natura 2000 : Engagements relatifs aux manifestations nautiques ». Elle permet aux organisateurs d'identifier les enjeux de préservation des habitats et des espèces de l'Iroise, et peut exonérer d'une évaluation des incidences Natura 2000.

Elle a été validée par le conseil de gestion du parc marin en 2013 et approuvée en avril 2014 par le conseil d'administration de l'Agence des Aires Marines Protégées (AAMP).

La charte est constituée :

- Du rappel du contexte du parc marin, des principes de la charte Natura 2000 et de sa déclinaison relative aux manifestations nautiques ;
- Des différents éléments de la charte, recommandations générales et engagements ;
- Des informations sous forme de cartes présentant les enjeux par rapport aux habitats et aux espèces d'intérêt communautaire ;
- Des formulaires d'engagements.

Il y a actuellement environ 30 contacts par an d'organisateur devant monter un dossier de déclaration de manifestations nautiques (régates, concours de pêche,



concours de godille, etc.).

## Difficultés rencontrées

- Le délai d'approbation de la charte a été long du fait de son caractère novateur.
- Le formulaire CERFA qui permet l'exonération de l'évaluation des incidences n'est pas encore disponible.
- Un certain nombre d'enjeux des manifestations concerne des espaces terrestres ou d'estran liés à l'accès au Domaine Public Maritime. La charte du PNMI ne concerne pas ceux-ci. Un lien est donc à trouver avec les sites Natura 2000 de ces espaces.

## Coût du projet

- Temps de réunion de concertation avec les différents acteurs : 5 à 10 jours par an depuis 2011.
- Temps de « rédaction/formalisation » et échanges avec les services administratifs.

## En savoir plus

[www.parc-marin-iroise.fr](http://www.parc-marin-iroise.fr)

## Partenaires et gouvernance associés au projet

La préfecture maritime, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), la DDTM du Finistère, et les organisateurs de manifestations nautiques.

## Descriptif technique/résultats

Le document proposant la charte « Manifestation nautique » se compose de la manière suivante :

1. Rappel du contexte général ;
2. Principes de la charte Natura 2000 ;
3. Principes de la charte Natura 2000 relative aux manifestations nautiques ;
4. Les engagements relatifs aux manifestations nautiques avec :
  - Volet « recommandations générales » ;
  - Volet « engagements de bonnes pratiques » ;
  - Volet « engagements spécifiques aux manifestations nautiques exonérant d'évaluations des incidences Natura 2000 ».
5. **Annexes :**
  - Liste des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 ;
  - Localisation des herbiers de zostères et des bancs de maërl ;
  - Carte de sensibilité des îlots de l'archipel de Molène ;
  - Localisation des sites majeurs de nidification des oiseaux ;
  - Localisation des principaux reposoirs de phoques gris selon les saisons ;
  - Répartition spatiale des grands dauphins de l'Archipel de Molène été 2001 ;
6. Formulaire d'engagement à la charte Natura 2000 à annexer au formulaire CERFA d'adhésion à la charte Natura 2000 ;  
Ce formulaire propose deux options :
  - Un engagement dans une démarche environnementale par l'organisation de manifestations éco-responsables qui respectent les objectifs Natura 2000 et du parc naturel marin d'Iroise. Cette option ne dispense pas d'évaluation des incidences Natura 2000 pour l'organisation des manifestations ;
  - Un engagement à ce que la manifestation nautique organisée soit pleinement conforme au contenu de la charte Natura 2000. En contrepartie de cet engagement, la manifestation nautique est exonérée d'évaluation des incidences Natura 2000 ;
7. Formulaire CERFA.

La démarche de création de la charte a permis, en rencontrant les organisateurs de manifestations, de mieux saisir leurs fonctionnements et leurs besoins, mais aussi de leur apporter des bases de connaissances sur les enjeux de préservation sur le parc marin et les sites Natura 2000.

Ainsi le parc marin s'engage dans la charte à organiser tous les ans une journée d'information et de formation sur la mer d'Iroise pour les organisateurs de manifestations, à laquelle ceux-ci se doivent d'être présents.

## Perspectives

- Le parc marin souhaite continuer à échanger avec les organisateurs et être le plus souvent possible présent lors des manifestations ;
- Un travail d'harmonisation pourrait être mené dans le cadre de manifestations sportives qui couvrent une partie nautique et une partie terrestre.

# Bonnes pratiques de gestion des sports de nature dans les aires marines protégées

## GESTION DE LA CIRCULATION ET DES USAGES



## Organisation des espaces à Beauduc



CONSERVATOIRE  
DE L'ESPACE LITTORAL  
ET DES  
RIVAGES LACUSTRES

## Contexte/Objectifs

Située dans le delta du Rhône, la Camargue est constituée de zones humides à salinités variables présentant une mosaïque de milieux remarquables qui abritent des espèces d'intérêts communautaires justifiant le classement en Natura 2000.

De nombreuses zones humides sont des propriétés du Conservatoire Du Littoral (CDL), certaines jouxtent le domaine public maritime comme « Les étangs et marais des salins de Camargue » (salins de Giraud).

Le site de Beauduc a un fort attrait touristique (baignade, pêche, plaisance, kitesurf), il est desservi par un accès public sur des digues à travers les anciens salins du Midi. La pêche professionnelle par petits métiers (notamment les pêcheurs à pied de tellines) et la pêche récréative sont aussi très présentes. L'absence de gestion des usages sur cet espace durant de nombreuses années était devenue problématique.

Les actions portées par le Parc Naturel Régional de Camargue (PNR Camargue) et le CDL sur les étangs et le littoral de Beauduc consistent à organiser une gestion durable au regard des enjeux de conservation (espèces nicheuses, habitats tels que les herbiers à zostères), de la fréquentation régulière par les sports nautiques et le maintien de certaines activités dites traditionnelles.

## Contacts

Parc Naturel Régional de Camargue

[www.parc-camargue.fr](http://www.parc-camargue.fr)

### Responsables :

Delphine Marobin Louche  
[littoral@parc-camargue.fr](mailto:littoral@parc-camargue.fr)

Gaël Hemery  
[espaces.naturels@parc-camargue.fr](mailto:espaces.naturels@parc-camargue.fr)

Tél. : 04 90 97 10 40

## Méthodologie/Expérience

Le premier plan de gestion des usages a été proposé par le PNR de Camargue et le CDL au printemps 2012. Il a été discuté et validé lors de plusieurs temps de concertation tout au long de l'hiver 2011-2012. Les réunions du groupe de travail ont permis d'élaborer un projet partagé de gestion des usages et des accès à la plage de Beauduc. Depuis, chaque année un bilan de la saison estivale passée est fait avec les différents acteurs et un nouveau plan est proposé. Celui-ci définit des zones dévolues à certains usages sans portée réglementaire. La diffusion de l'information est réalisée à plusieurs échelles (mairies, offices du tourisme, services de l'État, associations d'usagers, etc.). Une foire aux questions sur l'accès au site de Beauduc a été réalisée par le PNR Camargue pour la saison 2014. Elle précise les comportements à adopter sur le site.

## Partenaires et gouvernance associés au projet

Le site de Beauduc dans sa partie «conservatoire du littoral» est cogéré par le PNR, le CDL, Le syndicat mixte inter-régional d'aménagement des digues du delta du Rhône et de la mer, la fondation Tour du Valat, la Société Nationale de Protection de la Nature (SPSN), la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), les communes d'Arles et de Saintes Maries de la Mer.



Panneaux d'information sur site

## Difficultés rencontrées

- Certaines « habitudes » comme la circulation interdite sur le domaine public maritime et les digues avaient été prises au détriment du site et d'autres usages. Que ces « habitudes » respectent la législation en vigueur ou pas, il convient de les prendre en compte et d'argumenter pour aboutir à un consensus de gestion d'un bien commun.
- La configuration du site rend le contrôle des mesures réglementaires difficiles.

## Coût du projet pour l'AMP

- 4 gardes du littoral ;
- 4 écogardes sur 6 mois par an ;
- 1 chef de projet à raison de 3 réunions de concertation par an + 1 à 2 réunions de bilan ;
- Un suivi régulier du site par les agents du parc sur la fréquentation et les usages, les sternes naines, la végétation dunaire et l'herbier de zostères ;
- Mise en place d'un écomètre pour estimer la fréquentation.
- En 2015, présence sur 5 mois d'un écogarde sur la zone d'APPB

## Descriptif technique/résultats

En 2014, le plan de gestion se présentait comme suit :

**Le stationnement des véhicules est encouragé sur la zone d'entrée du site.**

Des panneaux d'information posés comportent la carte des accès et la répartition des usages ainsi que des renseignements sur les services d'alertes, de secours et les principaux commerces.

**Différents aménagements ont été réalisés ou sont en projet :**

- Équipement de la zone de collecte des déchets ;
- Réalisation de 2 gabarits pour limiter le passage aux seuls véhicules légers ;
- Mise en place de panneaux relatifs aux bonnes pratiques du kitesurf par la FFVL.

**La zone nord (plage de la Comtesse) est dévolue aux sports nautiques à voile**

- Elle comporte deux zones identifiées pour les écoles de kitesurf, ou elles peuvent circuler avec des véhicules:

1. La zone tampon avec la réserve nationale ;
  2. Une zone à la frange de celle dévolue aux autres activités.
- Des panneaux sont posés à l'arrivée sur la plage et à l'entrée du gabarit de la Comtesse afin de diriger les pratiquants de kitesurf vers la plage dédiée ;



Panneau présentant le zonage sur le site de Beauduc

**La plage centrale est réservée aux activités de baignade et à la plaisance :**

- Le kitesurf y est proscrié ;
- Un cheminement spécifique aménagé pour les véhicules en retrait de la plage a été expérimenté en 2014.

**La pointe des Sablons, ensemble écologique de grand intérêt.**

Elle a justifié la mise en œuvre d'un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB-2013) qui prévoit une réglementation spécifique sur deux zones restreintes :

- la zone d'herbiers de zostères où le kitesurf est interdit (arrêté municipal mars 2014) ;
- une zone tampon marque l'interdiction de circulation des véhicules sur la pointe des Sablons (hormis les telliniers professionnels) et permet le stationnement à ce niveau. Des panneaux d'information sont posés sur cette zone (carte des accès et de répartition des usages, panneaux d'information sur l'APPB et de sensibilisation à la préservation des oiseaux nicheurs littoraux).

Le dispositif de gestion estivale est complété par une équipe d'écogardes dont la mission consiste à sensibiliser les usagers à la préservation du site et au respect du plan de gestion. Les écogardes travaillent en étroite collaboration avec les gardes du littoral et la gendarmerie.



Panneau APPB de Beauduc

## En savoir plus

[www.parc-camargue.fr](http://www.parc-camargue.fr)

## Perspectives

- Il est prévu de poursuivre la démarche annuelle de gestion des usages (concertation avec les différents usagers, sensibilisation, suivis).
- À terme, le Conservatoire du littoral pourrait se voir attribuer la gestion du DPM au droit de ces terrains littoraux.

[www.aires-marines.fr](http://www.aires-marines.fr)

